iiplanGold® Compte Or

NUMERO DU CONTRAT
CONTRACT NUMBER

PROPOSITION DE CONCLURE **LE CONTRAT D'ACHAT IIPLANGOLD®**
PROPOSAL TO CONCLUDE **A PURCHASE CONTRACT IIPLANGOLD®**

Société IBIS InGold®, a.s., siège social Rybná 682/14, Staré Město, 110 00 Prague 1, République tchèque (Czech Republic), immatriculée au Registre du Commerce tenu par le Tribunal Municipal de Prague sous le numéro d'enregistrement 18920, Numéro d'identification: 25525433, Numéro de TVA intracommunautaire : CZ25525433 ("Vendeur", ci-après), e-mail: shop@ibisingold.com, site internet exploité par le Vendeur ("Site internet du Vendeur", ci-après): ibis.ibisingold.com, représentée par M. Libor Kochrda, Président du Conseil d'Administration, propose par la présente la possibilité de conclure le présent contrat d'achat iiplan® ("Contrat", ci-après) au client en qualité d'acheteur ("Acheteur", ci-après) indiqué ci-dessous. La procédure de conclusion du Contrat est définie dans l'Article XII du Contrat ; la simple acceptation de cette proposition par l'Acheteur n'entraînera pas nécessairement la conclusion du Contrat.

IBIS InGold®, a. s., with its registered office at the address Rybná 682/14, Staré Město, 110 00 Prague 1, Czech Republic, incorporated in the Companies Register kept by the Municipal Court in Prague under the File No. B 18920, Id No.: 25525433, TIN: CZ25525433 (hereinafter referred to as the "Seller"), e-mail: shop@ibisingold.com, website operated by the Seller (hereinafter referred to as the "Seller's Website"): ibis.ibisingold.com, represented by Libor Kochrda, makes this proposal to conclude this iiplan® purchase contract (hereinafter referred to as the "Contract") to the customer indicated below as a buyer (hereinafter referred to as the "Buyer"). The procedure for entering into the Contract is set out in Article XII of the Contract; simple acceptance of this proposal by the Buyer shall not in itself result in the conclusion of the Contract.

ACHETEUR | THE BUYER

Prénom et nom | Full Name

Rue et numéro | Street No.

Date de naissance | Date of birth

Commune | Town

Téléphone portable | Mobile Phone

Code postal | ZIP Code

E-mail | E-mail

Pays | State

COORDONNEES BANCAIRES DE L'ACHETEUR | BUYER'S BANK DETAILS

Pays de la banque | Bank country

Titulaire du compte | Account owner

IBAN | IBAN

Relation | Relationship

Code SWIFT | SWIFT Code

I. OBJET DU CONTRAT, DÉTERMINATION DES PAIEMENTS, TYPE DE CONTRAT | SUBJECT-MATTER OF CONTRACT, DETERMINATION OF PAYMENTS, TYPE OF CONTRACT

1. L'objet des présentes est l'obligation du Vendeur de fournir à l'Acheteur de l'or d'investissement sous la forme spécifiée ci-dessous et dans une quantité correspondant au prix d'achat payé (ci-après dénommé l'« Objet de l'achat ») et de permettre à l'Acheteur d'acquérir la propriété de cet Objet de l'Achat, ainsi que l'obligation de l'Acheteur d'accepter l'Objet de l'achat.

EXEMPLE

The subject-matter hereof is the Seller's obligation to supply the Buyer with investment gold in the form specified below and in a quantity corresponding to the purchase price paid (hereinafter referred to as the "Subject of Purchase") and to enable the Buyer to acquire ownership of such Subject of Purchase, and the Buyer's obligation to accept the Subject of Purchase.

2. Autres conditions applicables à l'achat de l'Objet de l'achat :

   Other applicable terms and conditions pertaining to the purchase of the Subject of Purchase:

Espèce de métal d'investissement | Type of Investment Metal	Type de contrat | Contract Type
Pureté du métal d'investissement | Fineness of the Investment Metal	Augmentation initiale du prix de la première pièce | Input Price Increase of the First Piece
Forme de métal d'investissement | Form of the Investment Metal	Montant du paiement mensuel | Amount of monthly payment
Poids d'une pièce | Weight of One Piece	Montant du paiement extraordinaire | Amount of special payment

3. Lingot désigne un métal précieux d'investissement marqué d'un numéro de série et indiquant le poids, la pureté, le type de métal et le producteur. Un certificat d'authenticité doit être remis à l'Acheteur avec le lingot. La forme du certificat d'authenticité doit être déterminée par le producteur ou le fournisseur du lingot.

   Bar means an investment precious metal marked with a serial number and the weight, fineness, type of metal, and manufacturer. A certificate of authenticity shall be delivered to the Buyer together with the bar. The form of the certificate of authenticity shall be determined by the manufacturer or supplier of the bar.

4. Pour que l'Objet de l'achat puisse être fourni, l'Acheteur doit acheter au Vendeur, par paliers, le métal d'investissement susmentionné (ci-après dénommé « Contrats de sous-traitance d'achat ») à partir duquel l'Objet de l'achat doit être fabriqué.

   In order for the Subject of Purchase to be supplied, the Buyer shall purchase from the Seller, in increments, the aforementioned investment metal (hereinafter referred to as "Purchase Subcontracts") from which the Subject of Purchase is to be manufactured.

5. Le prix d'achat de la première unité de l'Objet de l'achat comprendra l'augmentation initiale du prix susmentionnée (ci-après dénommée l'« Augmentation initiale du prix »). Pour éviter toute ambiguïté, les Parties conviennent que l'Augmentation initiale du prix sera un montant fixe, quel que soit le nombre total d'unités de l'Objet de l'achat achetées par l'Acheteur en vertu des présentes, ce qui signifie que l'Acheteur ne paiera l'Augmentation initiale du prix qu'une seule fois. L'Augmentation initiale du prix sera remboursée dans le cadre de la Prime de rachat iiplanGold® selon les conditions générales du présent Contrat.

   The purchase price of the first unit of the Subject of Purchase shall include the aforementioned input price increase (hereinafter referred to as the "Input Price Increase"). For the avoidance of doubt, the Parties agree that the Input Price Increase shall be a fixed amount irrespective of the total number of units of the Subject of Purchase purchased by the Buyer hereunder, i.e. the Buyer shall pay the Input Price Increase only once. The Input Price Increase shall be refunded within the scope of the iiplanGold® Buyback Premium under the terms and conditions of this Contract.

6. Le type de contrat détermine le ratio selon lequel les paiements de l'Acheteur sont distribués automatiquement par le Vendeur jusqu'au paiement intégral de l'Augmentation initiale du prix. Le chiffre précédant la barre oblique indique le pourcentage du paiement qui sera utilisé pour couvrir l'Augmentation initiale du prix. Le chiffre suivant la barre oblique indique le pourcentage du paiement qui sera utilisé pour l'achat du métal d'investissement. Une fois que l'Augmentation initiale du prix aura été intégralement payée, tous les paiements de l'Acheteur seront affectés à l'achat du métal d'investissement.

   The type of contract shall determine the ratio at which the Buyer's payments are automatically distributed by the Seller pending full payment of the Input Price Increase. The number before the slash indicates what percentage of the payment will be used to cover the Input Price Increase. The number after the slash indicates what percentage of the payment will be used for the purchase of the investment metal. Once the Input Price Increase has been paid in full, all the Buyer's payments shall be put towards the purchase of the investment metal.

7. Le métal d'investissement acheté ne peut être livré qu'en tant qu'Objet de l'achat, sauf disposition contraire des présentes. L'Acheteur acquiert la propriété de l'Objet de l'achat dès que le paiement du prix d'achat total de chaque unité de l'Objet de l'achat a été effectué (c'est-à-dire lorsque le métal d'investissement correspondant au poids d'une unité de l'Objet de

EXEMPLE

l'achat a été acheté) et que l'Acheteur a donné instruction au Vendeur de livrer l'Objet de l'achat conformément à l'article IV des présentes.

The investment metal purchased cannot be delivered other than as the Subject of Purchase, save as otherwise provided for herein. The Buyer shall acquire ownership of the Subject of Purchase upon payment of the total purchase price of each unit of the Subject of Purchase (i.e. when investment metal equal to the weight of one unit of the Subject of Purchase has been purchased) and an instruction by the Buyer that the Seller deliver such Subject of Purchase in accordance with Article IV hereof.

II. CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE D'ACHAT ET DÉTERMINATION DU PRIX D'ACHAT | PURCHASE SUBCONTRACTS AND DETERMINATION OF THE PURCHASE PRICE

1. Le prix des métaux d'investissement dépend des fluctuations des marchés financiers échappant au contrôle du Vendeur. Le prix de l'Objet de l'achat est influencé par le prix des métaux précieux d'investissement au cours des métaux précieux et par le taux de change. Le prix d'achat actuel du métal d'investissement pour l'Objet de l'achat est indiqué dans la liste de prix d'achat disponible sur le site Web du Vendeur (ci-après dénommée la « Liste de prix d'achat »). Le prix d'achat est publié dans la Liste de prix d'achat du lundi au vendredi après 18 heures, heure normale d'Europe centrale (ci-après dénommée « HNEC »). Dès sa publication, il prend effet immédiatement et reste valable pour le jour suivant et, le cas échéant, pour les autres jours où le prix d'achat n'est pas publié dans la Liste de prix d'achat conformément à la première partie de la présente phrase (ci-après dénommé le « Prix actuel »). La Liste de prix d'achat ne constitue pas une offre visant à conclure un contrat, mais une invitation à soumettre des offres en vue de conclure un contrat.

   The price of investment metals depends on financial market fluctuations beyond the Seller's control. The price of the Subject of Purchase is influenced by the price of investment precious metals on the precious metals exchange and by the exchange rate. The current investment metal purchase price for the Subject of Purchase shall be listed in the purchase price list available on the Seller's Website (hereinafter referred to as the "Purchase Price List"). The purchase price shall be published in the Purchase Price List from Monday to Friday after 6 p.m. Central European Time (hereinafter referred to as "CET"); upon publication, it shall take effect immediately and remain valid for the following day and, if applicable, for other days when the purchase price is not published in the Purchase Price List pursuant to the first part of this sentence (hereinafter referred to as the "Current Price"). The Purchase Price List shall not constitute an offer to enter into a contract, but an invitation to submit offers to enter into a contract.

2. L'Acheteur conclut un Contrat de sous-traitance d'achat en transférant ou en déposant une certaine somme d'argent, basée sur le Prix actuel du métal d'investissement pour l'Objet de l'achat, sur le compte bancaire du Vendeur, en spécifiant le numéro du Contrat dans la référence du paiement (symbole variable). Le montant ainsi crédité sur le compte du Vendeur (moins les éventuels frais bancaires liés à la réception du paiement) constitue une offre irrévocable de l'Acheteur de conclure un Contrat de sous-traitance d'achat à un prix d'achat (ci-après dénommé le « Prix d'achat ») égal à ce montant crédité, moins, le cas échéant, le montant utilisé pour payer l'Augmentation initiale du prix, ceci étant pour un métal d'investissement d'un poids correspondant au rapport entre le Prix d'achat payé et le Prix actuel du métal d'investissement pour l'Objet de l'achat à la Date de paiement telle que définie au paragraphe 3 de cet Article, à condition que le poids du métal d'investissement à acheter ne soit pas inférieur de plus de 10 % au poids de ce métal d'investissement qui aurait été attribuable au Prix actuel à la date à laquelle le virement est dû ou à la date à laquelle les fonds sont crédités sur le compte du Vendeur (ci-après dénommé l'« Écart maximal du poids d'achat »). Un poids plus important de métal d'investissement pour l'Objet de l'achat peut être acheté sans limitation, ce que l'Acheteur accepte expressément. Le poids du métal d'investissement acheté est mesuré en grammes à six décimales.

   The Buyer shall enter into a Purchase Subcontract by transferring or depositing a certain amount of money, based on the Current Price of the investment metal for the Subject of Purchase, to the Seller's bank account, specifying the Contract number in the payment reference (variable symbol). The amount thus credited to the Seller's account (less any bank charges incurred in connection with the receipt of payment) shall constitute an irrevocable offer by the Buyer to enter into a Purchase Subcontract at a purchase price (hereinafter referred to as the "Purchase Price") equal to such credited amount, minus, if applicable, the relevant amount used to pay the Input Price Increase, such being for investment metal at a weight corresponding to the ratio of the Purchase Price paid to the Current Price of the investment metal for the Subject of Purchase as at the Payment Date pursuant to paragraph 3 of this Article, provided that such weight of the investment metal to be purchased is not more than 10% less than the weight of such investment metal that would have been attributable to the Current Price on the date on which the wire transfer is due or on the date on which the funds are credited to the Seller's account (hereinafter referred to as the "Maximum Purchased Weight Variance"). A larger weight of investment metal for the Subject of Purchase may be purchased without limitation, with which the Buyer expressly agrees. The weight of the investment metal being purchased is measured in grams to six decimal places.

3. Si un montant, à la date à laquelle il est crédité sur le compte du Vendeur, n'atteint pas le seuil auquel, au titre de la Loi tchèque n° 253/2008 sur certaines mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, tel qu'amendé (ci-après dénommée la « Loi AML »), il est exigé que le Vendeur identifie et/ou vérifie l'Acheteur, ce montant est réputé payé lorsqu'il est porté au crédit du compte du Vendeur, à condition qu'il ait été crédité au plus tard à 11h00

EXEMPLE

HNEC un Jour ouvrable. Dans le cas contraire, il sera réputé payé le Jour ouvrable suivant. Si un montant, à la date à laquelle il est crédité sur le compte du Vendeur, atteint, au minimum, le seuil auquel, au titre de la Loi AML, il est exigé que le Vendeur identifie et/ou vérifie l'Acheteur, ce montant est réputé payé lorsqu'il est crédité sur le compte du Vendeur et une fois lesdites identification et/ou vérification terminées, à condition qu'elles soient effectuées et terminées au plus tard à 11h00 HNEC un Jour ouvrable. Si ces procédures sont effectuées et terminées au-delà de ce délai, elles seront réputées effectuées et terminées le Jour ouvrable suivant (ci-après dénommé « Date de paiement »). Aux fins du présent Contrat, un Jour ouvrable désigne tout jour ouvrable où les banques sont habituellement ouvertes pour fournir des services bancaires dans le pays d'établissement du Vendeur (ci-après dénommé « Jour ouvrable »). Si la somme d'argent n'est pas identifiable en raison d'un numéro de contrat manquant ou mal saisi dans la description de la transaction (symbole variable), la Date de paiement sera le premier Jour ouvrable où l'identification du paiement est connue du Vendeur avant 11 heures HNEC. Toutes les conditions générales d'un Contrat de sous-traitance d'achat sont régies par le présent Contrat. Le paiement est effectué par virement bancaire, à moins que les fonds ne soient déposés directement sur le compte du Vendeur, en indiquant le numéro de Contrat dans la description de la transaction (symbole variable).

If an amount, as at the date on which it is credited to the Seller's account, does not meet the threshold which, under Act No 253/2008 of the Czech republic on certain measures to combat money laundering and terrorist financing, as amended (hereinafter referred to as the "AML Act"), requires the Seller to identify and/or verify the Buyer, such amount shall be deemed paid upon being credited to the Seller's account, provided that it is credited by 11 a.m. CET on a Business Day; otherwise it shall be deemed paid on the next Business Day. If an amount, as at the date on which it is credited to the Seller's account, meets, at a minimum, the threshold which, under the AML Act, requires the Seller to identify and/or verify the Buyer, such amount shall be deemed paid upon being credited to the Seller's account and upon completion of such identification and/or verification, provided that such identification and/or verification is conducted and completed by 11 a.m. CET on a Business Day; if conducted and completed later, it shall be deemed conducted and completed on the next Business Day (hereinafter referred to as the "Payment Date"). For the purposes of this Contract, Business Day means any working day on which banks are customarily open for the provision of banking services in the Seller's country of establishment (hereinafter referred to as a "Business Day"). If the amount of money is unidentifiable due to an incorrectly entered or missing contract number in the transaction description (variable symbol), the Payment Date shall be the first Business Day on which the identification of the payment is known to the Seller before 11 a.m. CET. All terms and conditions of a Purchase Subcontract shall be governed by the present Contract. Payment shall be made by wire transfer, unless funds are deposited directly into the Seller's account, with the Contract number in the transaction description (variable symbol).

4. Dans les meilleurs délais une fois le montant crédité en vertu de la seconde phrase du paragraphe 3 de cet Article, l'Acheteur doit fournir au Vendeur les informations nécessaires à l'identification et/ou la vérification au titre de la Loi AML, y compris, mais sans s'y limiter, les informations d'identification, les informations sur l'objectif et la nature envisagée de la transaction, la nature de l'activité de l'Acheteur, les sources des fonds, et toute autre information demandée par le Vendeur. L'Acheteur fournira ces informations au Vendeur via le Compte Client en remplissant le formulaire pertinent, ou, avec le consentement du Vendeur, en envoyant ces informations à l'adresse email du Vendeur.

   Without undue delay after the amount has been credited pursuant to the second sentence of paragraph 3 of this Article, the Buyer shall provide the Seller with the information necessary for identification and/or verification under the AML Act, including, but not limited to, identifying information, information on the purpose and intended nature of the transaction, the nature of the Buyer's business, the sources of funds, and any further information requested by the Seller. The Buyer shall provide such information to the Seller through the Customer Account by filling in the relevant form, or, with the Seller's consent, by sending that information to the Seller's email address

5. Au plus tard cinq Jours ouvrables après la Date de paiement, le Vendeur acceptera ou rejettera l'offre de l'Acheteur de conclure un Contrat de soustraitance. Le Vendeur accepte l'offre de l'Acheteur de conclure un Contrat de soustraitance en envoyant à l'Acheteur une confirmation d'achat sur le Compte client et/ou à l'adresse email de l'Acheteur (ciaprès dénommée la « Confirmation de vente »). Le Vendeur n'est pas tenu d'accepter une offre de conclusion d'un Contrat de soustraitance d'achat. Une offre ne sera notamment pas acceptée si le Vendeur soupçonne que le but premier de l'offre est de permettre à l'Acheteur de spéculer sur le prix du métal d'investissement, ou si des circonstances extraordinaires imprévisibles et indépendantes de la volonté du Vendeur surviennent (par exemple des catastrophes naturelles, des épidémies virales, des conflits armés, des grèves générales, etc.) entraînant des fluctuations importantes des prix d'achat des métaux d'investissement sur le marché. Si le poids du métal d'investissement acheté dans le cadre d'un Contrat de soustraitance dépasse l'Écart maximal de poids d'achat, le Contrat de soustraitance ne sera pas conclu. Nonobstant ce qui précède, le Vendeur enverra une Confirmation d'achat au Compte client et/ou à l'adresse email de l'Acheteur, la Confirmation d'achat constituant une nouvelle offre irrévocable de la part du Vendeur de conclure un Contrat de soustraitance. Cette offre est réputée acceptée, à moins que l'Acheteur ne la conteste par écrit dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception par l'Acheteur de la Confirmation d'achat. Tout paiement ultérieur par l'Acheteur au Vendeur ou l'acceptation d'un Objet de l'achat constitue également une acceptation de l'offre. Le Vendeur rejettera une offre de conclusion de Contrat de soustraitance dans les cas où le Vendeur est obligé de refuser l'exécution d'une transaction au titre de la Loi AML.

   No later than five Business Days after the Payment Date, the Seller shall either accept or reject the Buyer's offer to enter into a Subcontract. The Seller shall accept the Buyer's offer to enter into a Subcontract by sending the Buyer confirmation of purchase to the Buyer's Customer Account and/or email address (hereinafter referred to as the "Purchase Confirmation"). The Seller shall be under no obligation to accept an offer to enter into a Purchase Subcontract. An offer

EXEMPLE

shall not be accepted in particular if the Seller suspects that the primary purpose of the offer is the Buyer's speculation on the price of the investment metal, or if extraordinary unforeseeable circumstances beyond the Seller's control arise (e.g. natural disasters, viral epidemics, armed conflicts, general strikes, etc.) which cause significant fluctuations in the purchase prices of investment metals on the market. Should the weight of the investment metal purchased under a Subcontract exceed the Maximum Weight Variance, the Subcontract shall not be concluded. Notwithstanding the foregoing, the Seller shall send Purchase Confirmation to the Buyer's Customer Account and/or email address, whereby the Purchase Confirmation shall constitute a new irrevocable offer by the Seller to enter into a Subcontract. That offer shall be deemed accepted unless the Buyer disagrees in writing within 15 days of the date on which the Buyer receives the Purchase Confirmation; any subsequent payment by the Buyer to the Seller or acceptance of any Subject of Purchase shall also constitute acceptance of the offer. The Seller shall reject an offer to enter into a Subcontract in cases where the Seller is required to refuse to enter into a transaction under the AML Act.

6. L'Acheteur s'engage à payer le Prix d'achat exclusivement avec les fonds dont il est effectivement propriétaire. Dans un délai de 10 Jours ouvrables à compter de la Date de paiement, le Vendeur est en droit d'exiger que l'Acheteur prouve, dans un délai raisonnable fixé par le Vendeur, l'origine des fonds à partir desquels le Prix d'achat a été payé. Si l'Acheteur, dans le délai imparti, ne parvient pas à prouver (à la discrétion du Vendeur) que le Prix d'achat a été payé exclusivement avec des fonds appartenant effectivement à l'Acheteur, le Vendeur est en droit de résilier le Contrat de sous-traitance d'achat, auquel cas le Vendeur remboursera à l'Acheteur, dans un délai raisonnable, le Prix d'achat payé, moins les frais bancaires liés à l'acceptation du paiement et les frais de transaction liés à l'envoi du paiement, comme indiqué dans la Liste de frais et de services actuelle et les coûts liés à la résiliation du Contrat de sous-traitance d'achat.

   The Buyer undertakes to pay the Purchase Price exclusively out of funds actually owned by the Buyer. Within 10 Business Days of the Payment Date, the Seller shall be entitled to demand that the Buyer prove, within a reasonable time limit set by the Seller, the origin of the funds from which the Purchase Price was paid. Should the Buyer, within the set time limit, fail to prove (at the Seller's discretion) that the Purchase Price has been paid exclusively out of funds actually owned by the Buyer, the Seller shall be entitled to withdraw from the Purchase Subcontract, in which case the Seller shall refund to the Buyer, within a reasonable period of time, the Purchase Price paid, less bank charges related to the acceptance of payment and transaction fees related to the sending of payment as set forth in the current Fee and Service Price List and the costs associated with the withdrawal from the Purchase Subcontract.

7. Le Vendeur tient un registre du poids du métal d'investissement acheté par l'Acheteur sous la forme d'un Compte poids (ci-après dénommé le « Compte poids »), dont le poids actuel (y compris sa valeur actuelle aux fins du paiement à partir du Compte poids au sens de l'article V des présentes) et les variations historiques sont mis à la disposition de l'Acheteur par l'intermédiaire du Compte client de l'Acheteur.

   The Seller shall keep a record of the weight of the investment metal purchased by the Buyer in the form of a Weight Accumulation Account (hereinafter referred to as the "Weight Accumulation Account"), the current weight of which (including the current value thereof for the purposes of payout from the Weight Accumulation Account within the meaning of Article V hereof) and historical changes thereto shall be available to the Buyer via the Buyer's Customer Account.

8. La somme des Prix d'achat que l'Acheteur paie au Vendeur dans le cadre des Contrats de sous-traitance d'achat (moins les paiements du Compte poids conformément à l'article V du présent Contrat, et/ou d'autres déductions du Compte poids conformément au présent Contrat), et pour lesquels l'Acheteur a acheté le métal d'investissement par incréments pour la fabrication d'une unité de l'Objet de l'achat dans son poids total, constitue le Prix d'achat total du poids total d'une unité de l'Objet de l'achat. Sur paiement du Prix d'achat total du poids total de l'Objet de l'achat, l'Acheteur a le droit de faire livrer cet Objet de l'achat, sous réserve des conditions énoncées ci-dessous.

   The sum of the Purchase Prices that the Buyer shall pay to the Seller under Purchase Subcontracts (less any payouts from the Weight Accumulation Account pursuant to Article V hereof, and/or other deductions from the Weight Accumulation Account pursuant to this Contract), and for which the Buyer has incrementally purchased the investment metal for the manufacture of one unit of the Subject of Purchase in its total weight, shall constitute the total Purchase Price of the total weight of one unit of the Subject of Purchase. Upon payment of the total Purchase Price of the total weight of the Subject of Purchase, the Buyer shall have the right to have such Subject of Purchase delivered, subject to the terms and conditions set forth below.

9. En plus du Prix d'achat de l'Objet de l'achat, le Vendeur a droit à une commission pour la facilitation de l'achat d'or d'investissement (ci-après dénommée la « Commission pour la facilitation de l'achat d'or d'investissement ») conformément à la Liste de frais et de services disponible sur le site Web du Vendeur (ci-après dénommée la « Liste de frais et de services »), calculée en pourcentage, par jour civil, du solde actuel du poids du métal d'investissement dans le Compte poids de l'Acheteur. La Commission du vendeur pour la facilitation de l'achat d'or d'investissement est payée en réduisant, sur une base continue, le solde du poids du métal d'investissement sur le Compte poids du montant de cette commission.

   In addition to the Purchase Price of the Subject of Purchase, the Seller shall be entitled to a fee for facilitating the purchase of investment gold (hereinafter referred to as the "Seller's Investment Gold Purchase Facilitation Fee") as per the Fee and Service Price List available on the Seller's Website (hereinafter referred to as the "Fee and Service Price List"), calculated as a percentage, per calendar day, of the current balance of the weight of the investment metal in the Buyer's Weight Accumulation Account. The Seller's Investment Gold Purchase Facilitation Fee shall be paid by reducing, on an ongoing basis, the balance of the weight of the investment metal in the Weight Accumulation Account by the amount of that fee.

EXEMPLE

III. COMPTE CLIENT | CUSTOMER ACCOUNT

1. Sur le Site Web du Vendeur, l'Acheteur a créé un compte client et s'y est connecté avant l'envoi de la proposition du Contrat à l'Acheteur (ci-après dénommé le « Compte Client »). L'Acheteur peut accéder au Compte client en saisissant son nom d'utilisateur, son mot de passe et, le cas échéant, son code d'autorisation de sécurité. Les documents et informations envoyés par le Vendeur au Compte client sous forme de messages sont stockés sur ce compte en vue d'une éventuelle reproduction ; le contenu des messages envoyés ne peut être modifié unilatéralement par le Vendeur.

   On the Seller's Website, the Buyer has set up a customer account and logged into it before the draft Contract was sent to the Buyer (hereinafter referred to as the "Customer Account"). The Buyer can access the Customer Account by entering the Buyer's username, password and, if applicable, security authorisation code. Documents and information sent by the Seller to the Customer Account in the form of messages shall be stored in this account for possible reproduction; the content of sent messages may not be unilaterally changed by the Seller.

2. Le Vendeur envoie au Compte client et/ou à l'adresse e-mail de l'Acheteur la proposition du Contrat, les propositions d'avenant au Contrat, les informations concernant la conclusion du Contrat ou les avenants au Contrat, toutes les informations conformément au Contrat, c'est-à-dire la confirmation des Contrats de sous-traitance d'achat indiquant le Prix actuel de l'Objet de l'achat à la date de conclusion du Contrat de sous-traitance d'achat et le poids du métal d'investissement acheté, la confirmation des Contrats de sous-traitance de vente indiquant le Prix de vente et/ou le poids du métal d'investissement vendu, les informations concernant l'expédition de l'Objet de l'achat à l'Acheteur, la confirmation du règlement mutuel en cas de résiliation du Contrat, et la confirmation de la résiliation du Contrat. Le Vendeur peut également envoyer des informations marketing au Compte client, sous réserve de l'accord de l'Acheteur. Un message est réputé remis à l'Acheteur dès réception du message dans le Compte client.

   The Seller shall send to the Buyer's Customer Account and/or email address the draft Contract, draft addenda to the Contract, information on the conclusion of the Contract or addenda to the Contract, all information pursuant to the Contract, i.e. confirmation of Purchase Subcontracts indicating the Current Price of the Subject of Purchase on the date of conclusion of the Purchase Subcontract and the weight of the investment metal purchased, confirmation of Sale Subcontracts indicating the Selling Price and/or the weight of the investment metal sold, information on the dispatch of the Subject of Purchase to the Buyer, confirmation of mutual settlement in the event of termination of the Contract, and confirmation of termination of the Contract. The Seller may also send marketing information to the Customer Account, subject to the Buyer's consent. A message is deemed to have been delivered to the Buyer upon receipt of the message in the Customer Account.

3. Par l'intermédiaire du Compte client, l'Acheteur peut signer électroniquement les documents que le Vendeur autorise à signer de cette manière. Après s'être connecté au Compte client, l'Acheteur remplit le formulaire correspondant et le confirme à l'aide du code d'autorisation de sécurité, au moyen d'une application mobile, ou par tout autre moyen de fiabilité similaire que le Vendeur pourrait mettre en place à l'avenir. Le projet de document est ainsi valablement signé de la part de l'Acheteur. La signature électronique du Vendeur est alors ajoutée au projet de document, et le document signé est envoyé au Compte client et/ou à l'adresse e-mail de l'Acheteur.

   Through the Customer Account, the Buyer may electronically sign documents that the Seller allows to be signed in this manner. After logging in to the Customer Account, the Buyer shall fill in the relevant form and confirm it using the security authorisation code, by means of a mobile application, or by any other similarly reliable means that the Seller may enable in the future. The draft document shall thereby be validly signed on the Buyer's part. The Seller's electronic signature shall then be affixed to the draft document, and the signed document shall be sent to the Buyer's Customer Account and/or email address.

4. L'Acheteur s'engage à traiter les identifiants de connexion au Compte client avec soin et prudence afin d'éviter qu'ils ne soient utilisés à mauvais escient. En particulier, l'Acheteur s'engage à ne pas stocker le mot de passe dans un navigateur ou sur un disque dur, à vérifier régulièrement les messages reçus sur le Compte client, à toujours utiliser des mots de passe forts (de préférence une combinaison de lettres minuscules et majuscules en conjonction avec des chiffres et des caractères spéciaux, tout en respectant la longueur requise du mot de passe), à changer le mot de passe régulièrement, et, si l'Acheteur soupçonne que le mot de passe a été utilisé à mauvais escient, à signaler tous les détails au Vendeur dans les plus brefs délais. L'Acheteur est responsable de toute utilisation du Compte client, y compris par des tiers, quelle que soit la manière dont ces tiers ont eu accès au Compte client de l'Acheteur. Le Vendeur n'est pas responsable de l'utilisation abusive du Compte client par des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, de l'exécution de toute commande passée par l'intermédiaire du Compte client par ces tiers. En outre, l'Acheteur confirme expressément que le numéro de téléphone portable indiqué dans l'en-tête du présent Contrat est correct et déclare qu'il s'agit du numéro de téléphone portable de l'Acheteur et qu'il peut être utilisé à des fins d'autorisation dans le cadre du présent Contrat. L'Acheteur s'engage à s'assurer que son téléphone portable est suffisamment sécurisé afin d'en empêcher l'utilisation abusive (y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne la génération de codes d'autorisation de sécurité).

EXEMPLE

The Buyer undertakes to treat the Customer Account login credentials with care and caution in order to prevent any misuse thereof. In particular, the Buyer undertakes not to store the password in a browser or on a hard drive, to regularly check messages received in the Customer Account, to always use strong passwords (preferably a combination of lower and upper case letters in conjunction with numbers and special characters, while respecting the required password length), to change the password regularly, and, should the Buyer suspect that the password has been misused, to report everything to the Seller without undue delay. The Buyer shall be liable for all use of the Customer Account, including use by third parties, irrespective of how such third parties have gained access to the Buyer's Customer Account. The Seller shall not be liable for any misuse of the Customer Account by third parties, including, but not limited, to the execution of any orders placed through the Customer Account by such third parties. The Buyer further expressly confirms the correctness of the mobile phone number listed in the heading of this Contract and declares that this is the number of the Buyer's mobile phone and may be used for purposes of authorisation hereunder. The Buyer undertakes to ensure the sufficient security of the Buyer's mobile phone in order to prevent the misuse thereof (including, without limitation, with regard to the generation of security authorisation codes).

IV. LIVRAISON DE L'OBJET DE L'ACHAT | DELIVERY OF THE SUBJECT OF PURCHASE

1. L'Acheteur a le droit de donner instruction au Vendeur, via le Compte client, de livrer l'Objet de l'achat, une unité à la fois, en remplissant le formulaire correspondant et en le signant électroniquement conformément à l'article III.3 des présentes, sous réserve des conditions suivantes : (i) l'Acheteur a payé le prix d'achat total d'au moins une unité de l'Objet de l'achat, c'est-à-dire que la quantité de métal d'investissement achetée enregistrée sur le Compte poids de l'Acheteur correspond à au moins une unité de l'Objet de l'achat ; et (ii) au moins 12 mois se sont écoulés depuis la date d'entrée en vigueur du présent Contrat (s'il s'agit de la livraison de la première unité de l'Objet de l'achat), ou 12 mois se sont écoulés depuis la livraison de l'unité précédente de l'Objet de l'achat (s'il s'agit de la livraison de toute unité ultérieure de l'Objet de l'achat), sauf si le Vendeur autorise la livraison de l'Objet de l'achat dans un délai plus court. La livraison de l'Objet de l'achat est subordonnée au paiement des frais postaux, d'emballage et d'assurance conformément à la Liste de frais et de services en vigueur à la date de remise de l'instruction de livraison de l'Objet de l'achat donnée au Vendeur par l'Acheteur. Sauf convention contraire, les frais postaux, d'emballage et d'assurance sont payés par la vente de la quantité correspondante de métal d'investissement du Compte poids de l'Acheteur (à condition qu'une quantité suffisante de métal d'investissement se trouve dans le Compte poids), calculée conformément à l'article V.2 du Contrat, de sorte que le Prix de vente est réputé être le total des frais postaux, d'emballage et d'assurance (c'est-à-dire que le droit du Vendeur au paiement des frais postaux, d'emballage et d'assurance est compensé par le droit de l'Acheteur au paiement du prix de vente de la quantité correspondante de métal d'investissement). L'Objet de l'achat devra être livré à l'Acheteur au plus tard 60 jours civils à compter de la date à laquelle les conditions de livraison sont remplies, à moins que la livraison ne soit empêchée par des circonstances extraordinaires imprévisibles échappant au contrôle du Vendeur (par exemple des catastrophes naturelles, des épidémies virales, des conflits armés, des grèves générales, des retards extrêmes de la part du sous-traitant du Vendeur, etc.). Pour éviter toute ambiguïté, les Parties conviennent que dès la livraison de l'Objet de l'achat, la quantité de métal d'investissement enregistrée sur le Compte poids est réduite en conséquence.

   The Buyer shall be entitled to instruct the Seller, via the Customer Account, to deliver the Subject of Purchase, one unit at a time, by filling in the relevant form and signing it electronically in accordance with Article III.3 hereof, subject to the following terms and conditions: (i) the Buyer has paid the total purchase price of at least one unit of the Subject of Purchase, i.e. the quantity of purchased investment metal recorded in the Buyer's Weight Accumulation Account corresponds to at least one unit of the Subject of Purchase; and (ii) at least 12 months have elapsed since the conclusion of this Contract (if this is to be the delivery of the first unit of the Subject of Purchase), or 12 months have elapsed since the delivery of the previous unit of the Subject of Purchase (if this is to be the delivery of any subsequent unit of the Subject of Purchase), unless the Seller allows delivery of the Subject of Purchase within a shorter period. The delivery of the Subject of Purchase shall be conditional upon the payment of postage, packing, and insurance as per the Fee and Service Price List valid as at the date of delivery of the instruction to deliver the Subject of Purchase made to the Seller by the Buyer. Save as otherwise agreed, postage, packing, and insurance shall be paid by the sale of the corresponding quantity of investment metal from the Buyer's Weight Accumulation Account (provided that there is a sufficient quantity of the investment metal in the Weight Accumulation Account), calculated in accordance with Article V.2 of the Contract, whereby, to this end, the Selling Price shall be deemed to be the total of postage, packing, and insurance (i.e. the Seller's claim to payment of postage, packing, and insurance shall be set off against the Buyer's claim to payment of the selling price of the corresponding quantity of investment metal). The Subject of Purchase shall be delivered to the Buyer no later than 60 calendar days from the date on which the terms and conditions for its delivery are met, unless delivery is prevented by extraordinary unforeseeable circumstances arising beyond the Seller's control (e.g. natural disasters, viral epidemics, armed conflicts, general strikes, extreme delays on the part of the Seller's subcontractor, etc.). For the avoidance of doubt, the Parties agree that, upon delivery of the Subject of Purchase, the quantity of investment metal recorded in the Weight Accumulation Account shall be reduced accordingly.

2. Dans le cadre d'une demande de livraison de l'Objet de l'achat, l'Acheteur doit indiquer l'adresse d'expédition correcte à laquelle l'Objet de l'achat doit être envoyé. L'Acheteur s'engage à accepter l'Objet de l'achat envoyé. Si l'Acheteur ne

EXEMPLE

respecte pas cette obligation, le Vendeur lui réexpédie l'Objet de l'achat. Le Vendeur effectuera deux réexpéditions, dans chaque cas moyennant le paiement des frais postaux, d'emballage et d'assurance conformément à la Liste de frais et de services en vigueur à la date de la réexpédition. Sauf convention contraire, les frais postaux, d'emballage et d'assurance sont payés par la vente de la quantité correspondante de métal d'investissement du Compte poids de l'Acheteur, calculée conformément à l'article V.2 du Contrat, de sorte que le Prix de vente est réputé être le total des frais postaux, d'emballage et d'assurance (ce qui signifie que le droit du Vendeur au paiement des frais postaux, d'emballage et d'assurance est compensé par le droit de l'Acheteur au paiement du prix de vente de la quantité correspondante de métal d'investissement). Si les frais d'expédition susmentionnés ne sont pas payés, le Vendeur a le droit, mais non l'obligation, de réexpédier l'Objet de l'achat.

As part of a request for the delivery of the Subject of Purchase, the Buyer shall specify the correct shipping address to which the Subject of Purchase is to be dispatched. The Buyer undertakes to accept the Subject of Purchase sent. Should the Buyer fail to meet this obligation, the Seller shall reship the Subject of Purchase to the Buyer. The Seller shall make two reshipments, in each case subject to payment of postage, packing, and insurance as per the Fee and Service Price List valid as at the date of reshipment. Save as otherwise agreed, postage, packing, and insurance shall be paid by the sale of the corresponding quantity of investment metal from the Buyer's Weight Accumulation Account, calculated in accordance with Article V.2 of the Contract, whereby, to this end, the Selling Price shall be deemed to be the total of postage, packing, and insurance (i.e. the Seller's claim to payment of postage, packing, and insurance shall be set off against the Buyer's claim to payment of the selling price of the corresponding quantity of investment metal). If the above shipping costs are not paid, the Seller shall be entitled, but not obliged, to reship the Subject of Purchase.

3. Les unités individuelles de l'Objet de l'achat sont expédiées à l'adresse d'expédition enregistrée par l'Acheteur. L'envoi est assuré. La livraison de l'Objet de l'achat est accompagnée d'un document fiscal (facture). Le jour de l'expédition de l'Objet de l'achat, le Vendeur envoie à l'Acheteur une notification d'expédition sur le Compte Client et/ou à l'adresse e-mail de l'Acheteur. Lorsque la valeur du Produit contenu dans un seul envoi dépasse la limite fixée dans la Liste de frais et de services applicable, le Produit est divisé en plusieurs envois.

   Individual units of the Subject of Purchase shall be dispatched to the Buyer's registered shipping address. The shipment is insured. The delivery of the Subject of Purchase shall be accompanied by a tax document (invoice). On the day on which the Subject of Purchase is shipped, the Seller shall send the Buyer notification of dispatch to the Buyer's Customer Account and/or email address. Where the value of the Product in a single shipment would exceed the limit under the applicable Fee and Service Price List, the Product shall be divided into multiple shipments.

4. Si l'Acheteur n'accepte pas l'Objet de l'achat expédié même après qu'il a été réexpédié à l'Acheteur une seconde fois, le retour de cet envoi au Vendeur est considéré comme une proposition irrévocable de l'Acheteur au Vendeur de conclure un contrat de rachat de l'Objet de l'achat conformément à l'article IX du Contrat, et la date du retour de cet envoi au Vendeur est réputée être la Date de rachat et la date de la proposition de l'Acheteur de conclure un contrat de rachat. Le Vendeur accepte cette proposition de conclure le contrat en payant le prix de rachat (moins les frais de transaction liés à l'envoi du paiement conformément à la Liste de frais et de services applicable) par virement bancaire sur le compte bancaire de l'Acheteur à partir duquel le dernier paiement de l'Acheteur a été envoyé, ou sur un compte notifié au Vendeur par écrit ou par un avenant au Contrat. Si l'Acheteur n'a pas encore payé au Vendeur les frais postaux, d'emballage et d'assurance des réexpéditions conformément à la Liste de frais et de services en vigueur à la date de l'expédition, le Vendeur compensera cette créance avec la créance de l'Acheteur sur le paiement du prix de rachat.

   Should the Buyer fail to accept the shipped Subject of Purchase even after it has been reshipped to the Buyer for a second time, the return of such shipment to the Seller shall be deemed to be an irrevocable proposal by the Buyer to the Seller to enter into a contract for the buyback of the Subject of Purchase pursuant to Article IX of the Contract, and the date of the return of such shipment to the Seller shall be deemed to be the Buyback Date and the date of the Buyer's proposal to enter into a buyback contract. The Seller shall accept such proposal to enter into the contract by paying the buyback price (less any transaction fees associated with the dispatch of payment under the applicable Fee and Service Price List) by wire transfer to the Buyer's bank account from which the Buyer's last payment was sent, or to an account notified to the Seller in writing or by an addendum to the Contract. Should the Buyer not yet have paid the Seller the postage, packing, and insurance of the reshipments as per the Fee and Service Price List valid as at the date of dispatch thereof, the Seller shall set off this claim against the Buyer's claim to the payout of the buyback price.

5. Un Objet de l'achat ne peut pas être retourné au Vendeur, mais seulement être proposé au rachat conformément à l'article IX du Contrat.

   A Subject of Purchase may not be returned to the Seller, only offered back for buyback pursuant to Article IX of the Contract.

6. L'envoi est remis selon la méthode choisie pour la livraison de l'Objet de l'achat, conformément à la Liste de frais et de services en vigueur à la date de l'envoi. L'Acheteur doit inspecter l'envoi livré, y compris l'Objet de l'achat, dans les meilleurs délais. Une fois que l'envoi a été inspecté pour s'assurer qu'il est intact et qu'il a été accepté, il est réputé livré. Après avoir accepté l'Objet de l'achat, l'Acheteur ne peut prétendre à aucune indemnisation légale ou financière due à une négligence. Si un envoi est livré avec un emballage endommagé, son acceptation peut être refusée, auquel cas l'Acheteur doit en informer le Vendeur immédiatement par e-mail ou par téléphone. Afin de préserver la valeur du métal précieux d'investissement, aucune détérioration de celui-ci n'est admise. Si l'Objet de l'achat se trouve dans un emballage de protection original, les dommages causés à cet emballage de sécurité original avec le certificat d'authenticité ne sont pas

EXEMPLE

non plus acceptables.

The shipment shall be handed over in accordance with the method chosen for delivery of the Subject of Purchase as per the Fee and Service Price List valid as at the date of dispatch thereof. The Buyer shall inspect the delivered shipment, including the Subject of Purchase, without undue delay. After the shipment has been inspected to ensure that it is intact and once it has been accepted, it is deemed to have been delivered. After such acceptance, the Buyer shall not be entitled to any legal or financial compensation due to negligence upon acceptance of the Subject of Purchase. Should a shipment be delivered with damaged packaging, acceptance thereof may be refused, in which case, the Buyer shall immediately notify the Seller by email or telephone. In order to preserve the value of the investment precious metal, no damage thereto shall be admissible. Where the Subject of Purchase has original protective packaging, damage to that original security packaging with the certificate of authenticity shall also be unacceptable.

V. CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE DE VENTE (PAIEMENTS À PARTIR DU COMPTE POIDS) | SALE SUBCONTRACTS (PAYOUTS FROM THE WEIGHT ACCUMULATION ACCOUNT)

1. L'Acheteur a le droit de demander à tout moment un paiement à partir du Compte poids après la conclusion du présent Contrat.

   The Buyer shall be entitled to request a payout from the Weight Accumulation Account at any time after the conclusion of this Contract.

2. Aux fins du paiement à partir du Compte poids, la valeur actuelle du Compte poids (ci-après dénommée la « Valeur actuelle ») est calculée conformément à la liste de prix de rachat affichée sur le site Web du Vendeur (ci-après dénommée la « Liste de prix de rachat ») de la manière décrite ci-dessous :

   For purposes of payout from the Weight Accumulation Account, the current value of the Weight Accumulation Account (hereinafter referred to as the "Current Value") shall be calculated as per the current buyback price list posted on the Seller's Website (hereinafter referred to as the "Buyback Price List") in the manner set forth below:

   a. pour un paiement en métal d'investissement, la Valeur actuelle du Compte poids est calculée comme le Prix de rachat du métal pour la quantité actuelle de métal d'investissement enregistrée sur le Compte poids conformément à la Liste de prix de rachat plus une partie proportionnelle de la Prime de rachat IBIS et une partie proportionnelle de la Prime de rachat iiplanGold® conformément à la Liste de prix de rachat actuelle ; ces montants proportionnels correspondent au ratio de la quantité actuelle de métal d'investissement enregistrée sur le Compte poids par rapport à la quantité totale de métal d'investissement contenue dans une unité de l'Objet de l'achat ;

      For a payout in investment metal, the Current Value of the Weight Accumulation Account shall be calculated as the Metal Buyback Price for the current quantity of investment metal recorded in the Weight Accumulation Account as per the Buyback Price List plus a pro rata portion of the IBIS Buyback Premium and a pro rata portion of the iiplanGold® Buyback Premium according to the current Buyback Price List; such pro rata amounts shall correspond to the ratio of the current quantity of investment metal recorded in the Weight Accumulation Account to the total quantity of investment metal contained in one unit of the Subject of Purchase;

   b. pour un paiement en espèces, la Valeur actuelle du Compte poids est calculée comme le Prix de rachat du métal pour la quantité actuelle de métal d'investissement enregistrée dans le Compte poids conformément à la liste de prix de rachat sans autres augmentations (ce qui signifie que la Valeur actuelle n'est pas augmentée d'une partie proportionnelle de la Prime de rachat IBIS ou d'une partie proportionnelle de la Prime de rachat iiplanGold®) ;

      For a cash payout, the Current Value of the Weight Accumulation Account shall be calculated as the Metal Buyback Price for the current quantity of investment metal recorded in the Weight Accumulation Account as per the Buyback Price List without further increases (i.e. the Current Value shall not be increased by a pro rata portion of the IBIS Buyback Premium or a pro rata portion of the iiplanGold® Buyback Premium).

   c. Pour la cession d'espèces ou de grammes de métal d'investissement à un Compte poids iiplanRentier® ou iiplanMax®, ou à un Compte poids établi en vertu d'un contrat autre qu'un contrat iiplanGold®, la Valeur actuelle du Compte poids de l'Acheteur est calculée comme le Prix de rachat du métal pour la quantité actuelle de métal d'investissement enregistrée sur le Compte poids conformément à la Liste des prix de rachat, plus une partie proportionnelle de la Prime de rachat IBIS, mais à l'exclusion de la partie proportionnelle de la Prime de rachat iiplanGold®.

      For the transfer of cash or grams of investment metal to any iiplanRentier® or iiplanMax® Weight Accumulation Account, or to a Weight Accumulation Account set up under any contract other than an iiplanGold® contract, the Current Value of the Buyer's Weight Accumulation Account shall be calculated as the Metal Buyback Price for the current quantity of investment metal recorded in the Weight Accumulation Account as per the Buyback Price List plus a pro rata portion of the IBIS Buyback Premium, but excluding the pro rata portion of the iiplanGold® Buyback Premium.

EXEMPLE

3. Le paiement est effectué à partir du Compte poids de telle manière que l'Acheteur, par l'intermédiaire du Compte client (en remplissant le formulaire correspondant et en le signant électroniquement conformément à l'article III.3 du Contrat), donne instruction au Vendeur d'effectuer le paiement à partir du Compte poids. L'instruction d'effectuer un versement à partir du Compte poids constitue une offre de l'Acheteur au Vendeur de conclure un contrat de vente d'une quantité de métal d'investissement enregistrée sur le Compte poids correspondant au prix de vente sélectionné par l'Acheteur (ci-après dénommé le « Contrat de sous-traitance de vente »). Dans l'instruction d'effectuer un paiement à partir du Compte poids, l'Acheteur doit choisir si le paiement doit être effectué en métal d'investissement ou en espèces, préciser le montant de la Valeur actuelle du Compte poids que l'Acheteur souhaite recevoir en vendant le métal d'investissement (ci-après dénommé le « Prix de vente »), et la date à laquelle le métal d'investissement doit être vendu (ci-après dénommée la « Date de vente »), qui, au plus tôt, peut être le jour suivant l'instruction d'effectuer le paiement à partir du Compte poids, à moins que, dans un cas particulier, le Vendeur n'autorise la vente à la date de l'instruction. Si l'Acheteur demande un paiement depuis le Compte poids d'un montant qui, à la date de remise de l'instruction de paiement, engendre, au titre de la Loi AML, l'obligation du Vendeur d'identifier l'Acheteur et/ou de vérifier son identité, la Date de vente sera déterminée seulement une fois que les obligations au titre de la Loi AML auront été remplies. Pour éviter toute ambiguïté, les Parties conviennent que, dans le cadre d'un Contrat de sous-traitance de vente, l'Acheteur n'a pas l'obligation de remettre au Vendeur le métal d'investissement vendu et de permettre au Vendeur d'en acquérir la propriété (respectivement, ces obligations sont réputées avoir été remplies à la Date de vente), étant donné que le métal d'investissement vendu dans le cadre du Contrat de sous-traitance de vente est toujours en possession du Vendeur à la Date de vente et que l'Acheteur n'en a pas encore acquis la propriété (conformément à l'article I.7 du Contrat).

   A payout shall be made from the Weight Accumulation Account in such manner that the Buyer, through the Customer Account (by filling in the relevant form and signing it electronically in accordance with Article III.3 of the Contract), instructs the Seller to make the payout from the Weight Accumulation Account. An instruction to make a payout from the Weight Accumulation Account shall constitute an offer by the Buyer to the Seller to enter into a contract for the sale of a quantity of investment metal recorded in the Weight Accumulation Account corresponding to the sale price selected by the Buyer (hereinafter referred to as the "Sale Subcontract"). In the instruction to make a payout from the Weight Accumulation Account, the Buyer shall select whether the payout is to be made in investment metal or in cash, specify the amount from the Current Value of the Weight Accumulation Account that the Buyer wishes to receive by selling the investment metal (hereinafter referred to as the "Selling Price"), and the date on which the investment metal is to be sold (hereinafter referred to as the "Sale Date"), which, at the earliest, may be the day following the instruction to make the payout from the Weight Accumulation Account, unless, in any particular case, the Seller allows the sale to be made on the instruction date. Should the Buyer request a payout from the Weight Accumulation Account in an amount which, as at the date of delivery of the payout instruction, gives rise under the AML Act to the Seller's obligation to identify and/or verify the Buyer, the Sale Date shall not arise until such obligations under the AML Act have been fulfilled. For the avoidance of doubt, the Parties agree that, under a Sale Subcontract, the Buyer has no obligation to hand over to the Seller the investment metal that is being sold and to allow the Seller to acquire ownership thereof (respectively, these obligations are deemed to have been fulfilled on the Sale Date), given that the investment metal being sold under the Sale Subcontract is still in the Seller's possession on the Sale Date and the Buyer has not yet acquired ownership of it (pursuant to Article I.7 of the Contract).

4. Le prix des métaux d'investissement dépend des fluctuations des marchés financiers échappant au contrôle du Vendeur. Par conséquent, la quantité de métal d'investissement à vendre dans le cadre d'un Contrat de sous-traitance de vente est déterminée à la Date de vente par référence au Prix de vente, c'est-à-dire en fonction du montant de la Valeur actuelle du Compte poids à la Date de vente que l'Acheteur souhaite obtenir en vendant le métal d'investissement, conformément à la Liste de prix de rachat valable à la Date de vente, à condition que le poids du métal d'investissement à vendre ne soit pas supérieur de plus de 10 % au poids de ce métal d'investissement qui aurait été attribuable au prix de vente du métal d'investissement vendu le cinquième Jour ouvrable précédant la Date de vente (ci-après dénommé l'« Écart maximal de poids de vente »). Cependant, l'Écart maximal de poids de vente ne s'applique pas si la Date de vente tombe un Jour ouvrable antérieur au cinquième Jour ouvrable à compter de l'instruction correspondante d'effectuer un paiement à partir du Compte poids. Des poids inférieurs de métal d'investissement peuvent être vendus sans limitation, ce que l'Acheteur accepte expressément. En ce qui concerne la méthode de détermination de l'Écart maximal de poids de vente, l'Acheteur surveille en permanence (au moins une fois tous les trois Jours ouvrables) le prix actuel du métal d'investissement conformément à la Liste de prix de rachat et, si l'Acheteur n'est pas d'accord avec la réalisation d'un paiement à partir du Compte poids au prix actuel, l'Acheteur modifie ou annule les paiements à partir du Compte poids qui ont été saisis par l'Acheteur, mais qui n'ont pas encore été exécutés. Le poids du métal d'investissement à vendre est mesuré en grammes avec six décimales.

   The price of investment metals depends on financial market fluctuations beyond the Seller's control. Therefore, the quantity of the investment metal to be sold under a Sale Subcontract shall be determined on the Sale Date by reference to the Selling Price, i.e. according to the amount from the Current Value of the Weight Accumulation Account on the Sale Date which the Buyer wishes to obtain by selling the investment metal, as per the Buyback Price List valid on the Sale Date, provided that the weight of the investment metal to be sold is not more than 10% higher than the weight of such investment metal which would have been attributable to the selling price of the investment metal being sold on the fifth Business Day prior to the Sale Date (hereinafter referred to as the "Maximum Sale Weight Variance"). However, the Maximum Sale Weight Variance does not apply if the Sale Date falls on an earlier Business Day than the fifth Business Day as of the corresponding instruction for a payout to be made from the Weight Accumulation Account. Lower weights of investment metal may be sold without limitation, to which the Buyer expressly agrees. With respect to the method for determining the Maximum Sale Weight Variance, the Buyer shall continuously (at least once every three Business Days) monitor the

EXEMPLE

current price of the investment metal as per the Buyback Price List, and, should the Buyer disagree with the making of a payout from the Weight Accumulation Account at the current price, the Buyer shall modify or cancel payouts from the Weight Accumulation Account that have been entered by the Buyer but not yet carried out. The weight of the investment metal to be sold shall be measured in grams to six decimal places.

5. Si l'Acheteur choisit de recevoir le paiement du Prix de vente en métal d'investissement, le métal d'investissement sera livré à l'Acheteur sous la forme de lingots, de pièces ou d'ensembles actuellement proposés par le Vendeur, accompagnés de certificats d'authenticité dont la forme sera déterminée par le producteur ou le fournisseur du lingot, de la pièce ou de l'ensemble respectif (ci-après dénommé le « Produit »), à la valeur du Prix de vente conformément à la Liste de prix d'achat en vigueur à la Date de la vente. Aux fins de la livraison du Produit, l'Acheteur est également tenu de payer les frais postaux, d'emballage et d'assurance conformément à la Liste de frais et de services en vigueur à la Date de vente. Sauf convention contraire, les frais postaux, d'emballage et d'assurance sont payés par la vente de la quantité correspondante de métal d'investissement du Compte poids de l'Acheteur dans le cadre du Contrat de sous-traitance de vente concerné, de telle sorte que, dans le calcul de la quantité de métal d'investissement à vendre conformément à l'article V.4 du Contrat, le Prix de vente est majoré des frais postaux, d'emballage et d'assurance. Le droit du Vendeur au paiement du prix des Produits achetés par l'Acheteur et au paiement des frais postaux, d'emballage et d'assurance est compensé par le droit de l'Acheteur au paiement du Prix de vente. Un Produit acheté doit être livré à l'Acheteur selon des conditions analogues à celles prévues à l'article IV. du Contrat. L'Acheteur acquiert la propriété du Produit au moment du paiement de son prix.

   Should the Buyer choose to have the Selling Price paid in investment metal, the investment metal shall be delivered to the Buyer in the form of bars, coins, or sets currently offered by the Seller, together with certificates of authenticity, the form of which shall be determined by the manufacturer or supplier of the respective bar, coin, or set (hereinafter referred to as the "Product"), at the value of the Selling Price as per the Purchase Price List valid as at the Sale Date. For the purposes of the delivery of the Product, the Buyer shall also be liable to pay the postage, packing, and insurance as per the Fee and Service Price List valid as at the Sale Date. Save as otherwise agreed, postage, packing, and insurance shall be paid by the sale of the corresponding quantity of investment metal from the Buyer's Weight Accumulation Account within the scope of the relevant Sale Subcontract in such manner that, in the calculation of the quantity of investment metal to be sold pursuant to Article V.4 of the Contract, the Selling Price shall be increased by postage, packing, and insurance. The Seller's claim to payment of the price of Products being purchased by the Buyer and to payment of postage, packing, and insurance shall be set off against the Buyer's claim to payment of the Selling Price. A purchased Product shall be delivered to the Buyer under terms and conditions analogous to Article IV. of the Contract. The Buyer shall acquire ownership of the Product upon payment of the price thereof.

6. Si l'Acheteur choisit de recevoir le Prix de vente en espèces, il doit en outre payer les frais de transaction liés à l'envoi du paiement, conformément à la Liste de frais et de services en vigueur à la Date de la vente. Sauf convention contraire, les frais de transaction liés à l'envoi du paiement sont payés par la vente de la quantité correspondante de métal d'investissement du Compte poids de l'Acheteur dans le cadre du Contrat de sous-traitance de vente concerné, de telle sorte que, dans le calcul de la quantité de métal d'investissement à vendre conformément à l'article V.4 du Contrat, le Prix de vente est majoré de ces frais de transaction. Le droit du Vendeur au paiement des frais de transaction liés à l'envoi du paiement est compensé par le droit de l'Acheteur au paiement du Prix de Vente. Dans un délai de 20 Jours ouvrables suivant la Date de vente, le solde du Prix de vente est déposé sur le compte bancaire indiqué à cet effet par l'Acheteur.

   Should the Buyer choose to have the Selling Price paid out in cash, the Buyer shall further be required to pay transaction fees associated with the dispatch of payment as per the Fee and Service Price List valid as at the Sale Date. Unless agreed otherwise, transaction fees associated with the dispatch of payment shall be paid by the sale of the corresponding quantity of investment metal from the Buyer's Weight Accumulation Account within the scope of the relevant Sale Subcontract in such manner that, in the calculation of the quantity of investment metal to be sold pursuant to Article V.4 of the Contract, the Selling Price shall be increased by such transaction fees. The Seller's claim to payment of transaction fees associated with the dispatch of payment shall be set off against the Buyer's claim to payment of the Selling Price. Within 20 Business Days of the Sale Date, the outstanding balance of the Selling Price shall be deposited in the bank account specified for this purpose by the Buyer.

7. Lorsqu'un paiement est effectué à partir du Compte poids, le Vendeur a droit à une commission pour la facilitation de la vente d'or d'investissement (ci-après dénommée la « Commission du Vendeur pour la facilitation de la vente d'or d'investissement ») conformément à la Liste de frais et de services en vigueur à la Date de la vente. La Commission du vendeur pour la facilitation de la vente d'or d'investissement est payée en réduisant le solde du poids du métal d'investissement sur le Compte poids d'une quantité correspondant au montant de cette commission. La quantité de métal d'investissement correspondant à la Commission du vendeur pour la facilitation de vente d'or d'investissement est calculée conformément à la Liste de prix de rachat en vigueur à la Date de vente.

   When a payout is made from the Weight Accumulation Account, the Seller shall be entitled to a fee for facilitating the sale of investment gold (hereinafter referred to as the "Seller's Investment Gold Sale Facilitation Fee") as per the Fee and Service Price List valid as at the Sale Date. The Seller's Investment Gold Sale Facilitation Fee shall be paid by reducing the balance of the weight of the investment metal in the Weight Accumulation Account by a quantity corresponding to the amount of that fee. The quantity of investment metal corresponding to the Seller's Investment Gold Sale Facilitation Fee shall be calculated as per the Buyback Price List valid as at the Sale Date.

EXEMPLE

8. Le Vendeur accepte l'offre de l'Acheteur de conclure un contrat de sous-traitance de vente en envoyant à l'Acheteur une confirmation de vente sur le compte client et/ou à l'adresse e-mail de l'Acheteur dans un délai de cinq Jours ouvrables à compter de la Date de vente (ci-après dénommée la « Confirmation de vente »). Le Vendeur n'est pas tenu d'accepter une offre de conclusion d'un Contrat de sous-traitance de vente. Si la quantité de métal d'investissement à vendre dans le cadre d'un Contrat de sous-traitance de vente, telle que déterminée conformément à l'article V.4 du Contrat, dépasse l'Écart maximal de poids de vente, le Contrat de sous-traitance de vente n'est pas conclu. Nonobstant ce qui précède, le Vendeur envoie une Confirmation de vente au Compte Client et/ou à l'adresse e-mail de l'Acheteur, la Confirmation de vente constituant une nouvelle offre irrévocable de la part du Vendeur de conclure un Contrat de sous-traitance de vente. Cette offre est acceptée à moins que l'Acheteur ne la conteste par écrit dans un délai de 10 jours civils à compter de la date de réception par l'Acheteur de la Confirmation de vente ; l'acceptation de tout Produit acheté par l'Acheteur conformément à l'article V.5 du Contrat constitue également une acceptation de l'offre. Si l'Acheteur choisit de recevoir le paiement du Prix de vente en espèces, il doit également restituer au Vendeur, dans le délai imparti pour exprimer son désaccord, la totalité du Prix de vente (ou la totalité de la partie du Prix de vente payée par le Vendeur à l'Acheteur conformément à l'article V.6 du présent Contrat), si le Vendeur l'a déjà payé à l'Acheteur en vertu du Contrat de sous-traitance de vente concerné, sinon le Contrat de sous-traitance de vente est réputé conclu. En outre, un Contrat de sous-traitance de vente n'est pas conclu si une quantité insuffisante de métal d'investissement pour exécuter ce Contrat de sous-traitance de vente est enregistrée sur le Compte poids à la Date de vente.

   The Seller shall accept the Buyer's offer to enter into a Sale Subcontract by sending the Buyer confirmation of sale to the Buyer's Customer Account and/or email address within five Business Days of the Sale Date (hereinafter referred to as the "Sale Confirmation"). The Seller shall be under no obligation to accept an offer to enter into a Sale Subcontract. Should the quantity of investment metal to be sold under a Sale Subcontract, as determined in accordance with Article V.4 of the Contract, exceed the Maximum Sale Weight Variance, the Sale Subcontract shall not be concluded. Notwithstanding the foregoing, the Seller shall send Sale Confirmation to the Buyer's Customer Account and/or email address, whereby the Sale Confirmation shall constitute a new irrevocable offer by the Seller to enter into a Sale Subcontract. That offer shall be accepted unless the Buyer disagrees with it in writing within 10 calendar days of the date on which the Buyer receives the Sale Confirmation; acceptance of any Product purchased by the Buyer pursuant to Article V.5 of the Contract shall also constitute acceptance of the offer. Should the Buyer choose to have the Selling Price paid out in cash, the Buyer shall also return to the Seller, within the time limit to express disagreement, the entire Selling Price (or the entire portion thereof paid by the Seller to the Buyer in accordance with Article V.6 of this Contract), if the Seller has already paid this to the Buyer under the relevant Sale Subcontract, otherwise the Sale Subcontract shall be deemed to have been concluded. Further, a Sale Subcontract shall not be concluded if an insufficient quantity of investment metal to fulfil that Sale Subcontract is recorded in the Weight Accumulation Account on the Sale Date.

9. L'Acheteur a également le droit de demander à tout moment au Vendeur de céder une quantité de métal d'investissement sélectionnée par l'Acheteur du Compte poids de l'Acheteur vers un Compte poids enregistré par le Vendeur dans le cadre d'un autre contrat d'achat iiplanMax®, iiplanRentier® ou iiplanGold®, y compris vers le Compte poids d'un tiers (auquel cas cela constitue la cession de la quantité de métal d'investissement sélectionnée au profit de ce tiers), sous réserve des conditions générales suivantes :

   The Buyer shall also be entitled at any time to request that the Seller transfer a quantity of investment metal selected by the Buyer from the Buyer's Weight Accumulation Account to a Weight Accumulation Account registered by the Seller under another iiplanMax®, iiplanRentier®, or iiplanGold® purchase contract, including to the Weight Accumulation Account of a third party (in which case this shall constitute the transfer of the selected quantity of investment metal for the benefit of such third party), subject to the following terms and conditions:

   a. L'Acheteur soumet la demande de cession via le Compte client (en remplissant le formulaire correspondant et en le signant électroniquement conformément à l'article III.3 du Contrat). Dans une demande de cession sur le Compte poids d'un contrat d'achat iiplanGold®, l'Acheteur sélectionne soit la quantité de métal d'investissement à transférer, soit le montant de la Valeur actuelle du Compte poids sur lequel la quantité correspondante de métal d'investissement doit être transférée. Dans une demande de cession sur le Compte poids d'un contrat d'achat iiplanRentier® ou iiplanMax®, l'Acheteur sélectionne le montant de la Valeur actuelle du Compte poids sur lequel la quantité de métal d'investissement correspondante doit être transférée (dans ce cas, il n'est pas possible de sélectionner une quantité de métal d'investissement à transférer). Dans les deux cas, l'Acheteur doit également indiquer le Compte poids sur lequel le métal d'investissement doit être transféré et la date à laquelle le métal d'investissement doit être transféré (ci-après dénommée la « Date de cession »), qui peut être au plus tôt le jour suivant la demande de cession, à moins que, dans un cas particulier, le Vendeur ne permette que la cession soit effectuée à la date de la demande. Si l'Acheteur demande un paiement depuis le Compte poids d'un montant qui, à la date de remise de l'instruction de paiement, engendre, au titre de la Loi AML, l'obligation du Vendeur d'identifier l'Acheteur et/ou de vérifier son identité, la Date de vente sera déterminée seulement une fois que les obligations au titre de la Loi AML auront été remplies.

      The Buyer shall submit the transfer request via the Customer Account (by filling in the relevant form and signing it electronically pursuant to Article III.3 of the Contract). In a request for transfer to the Weight Accumulation Account of an iiplanGold® purchase contract, the Buyer shall select either the quantity of investment metal to be transferred or the amount from the Current Value of the Weight Accumulation Account to which the corresponding quantity of investment metal is to be transferred. In a request for transfer to the Weight Accumulation Account of an iiplanRentier® or iiplanMax® purchase contract, the Buyer shall select the amount from the Current Value of the

EXEMPLE

Weight Accumulation Account to which the corresponding quantity of investment metal is to be transferred (in this case, it is not possible to select a quantity of investment metal to be transferred). In both cases, the Buyer shall also identify the Weight Accumulation Account to which the investment metal is to be transferred and the date on which the investment metal is to be transferred (hereinafter referred to as the "Transfer Date"), which, at the earliest, may be the day following the transfer request, unless, in any particular case, the Seller allows the transfer to be made on the date of the request. Should the Buyer request a payout from the Weight Accumulation Account in an amount which, as at the date of delivery of the payout instruction, gives rise under the AML Act to the Seller's obligation to identify and/or verify the Buyer, the Sale Date shall not arise until such obligations under the AML Act have been fulfilled.

b. Si l'Acheteur, dans une demande, sélectionne un montant de la Valeur actuelle du Compte poids vers lequel la quantité correspondante de métal d'investissement doit être cédée, la quantité de métal d'investissement à céder est calculée à la Date de cession conformément à l'article V.4 du présent Contrat mutatis mutandis (toutefois, les dispositions relatives à l'Écart maximal de poids de vente ne s'appliquent pas) ; aux fins de cette cession, la Valeur actuelle est toujours déterminée conformément à l'article V.2(a) du présent Contrat.

Should the Buyer, in a request, select an amount from the Current Value of the Weight Accumulation Account to which the corresponding quantity of investment metal is to be transferred, the quantity of investment metal to be transferred shall be calculated as at the Transfer Date in accordance with Article V.4 of this Contract mutatis mutandis (however, the provisions on the Maximum Sale Weight Variance shall not apply); for the purposes of this transfer, the Current Value shall always be determined in accordance with Article V.2(a) of this Contract.

c. Si l'Acheteur demande une cession sur le Compte poids d'un contrat iiplanRentier® ou iiplanMax®, la quantité de métal d'investissement à céder est calculée à la Date de cession conformément à l'article V.4 du présent Contrat, mutatis mutandis (toutefois, les dispositions relatives à l'Écart maximal de poids de vente ne s'appliquent pas) ; aux fins de cette cession, la Valeur actuelle est toujours déterminée conformément à l'article V.2(c) du présent Contrat.

Should the Buyer request a transfer to the Weight Accumulation Account of an iiplanRentier® or iiplanMax® contract, the quantity of investment metal to be transferred shall be calculated as at the Transfer Date in accordance with Article V.4 of this Contract, mutatis mutandis (however, the provisions on the Maximum Sale Weight Variance shall not apply); for the purposes of this transfer, the Current Value shall always be determined in accordance with Article V.2(c) of this Contract.

d. Lorsqu'une cession est effectuée à partir du Compte poids, le Vendeur a droit à une Commission du vendeur pour la facilitation de la vente d'or d'investissement conformément à la Liste de frais et de services en vigueur à la Date de la cession. La Commission du vendeur pour la facilitation de la vente d'or d'investissement est payée en réduisant le solde du poids du métal d'investissement sur le Compte poids d'une quantité correspondant au montant de cette commission. La quantité de métal d'investissement correspondant à la Commission du vendeur pour la facilitation de vente d'or d'investissement est calculée conformément à la Liste de prix de rachat en vigueur à la Date de cession.

When a transfer is made from the Weight Accumulation Account, the Seller shall be entitled to a Seller's Investment Gold Sale Facilitation Fee as per the Fee and Service Price List valid as at the Transfer Date. The Seller's Investment Gold Sale Facilitation Fee shall be paid by reducing the balance of the weight of the investment metal in the Weight Accumulation Account by a quantity corresponding to the amount of that fee. The quantity of investment metal corresponding to the Seller's Investment Gold Sale Facilitation Fee shall be calculated as per the Buyback Price List valid as at the Transfer Date.

e. Le Vendeur accepte la demande de cession de l'Acheteur à partir d'un Compte poids en envoyant à l'Acheteur une confirmation de cession au Compte client et/ou à l'adresse e-mail de l'Acheteur dans un délai de cinq Jours ouvrables à compter de la Date de cession, concluant ainsi un accord sur la cession à partir d'un Compte poids (ci-après dénommé l'« Accord de cession de Compte poids »). Le Vendeur n'est pas tenu de donner suite à une demande de cession et de conclure un Accord de cession de Compte poids. Le métal d'investissement n'est pas cédé, en particulier, si, à la Date de cession, une quantité insuffisante de métal d'investissement est enregistrée sur le Compte poids de l'Acheteur pour effectuer la cession.

The Seller shall accept the Buyer's request for a transfer from a Weight Accumulation Account by sending the Buyer transfer confirmation to the Buyer's Customer Account and/or email address within five Business Days of the Transfer Date, thereby concluding an agreement on a transfer from a Weight Accumulation Account (hereinafter referred to as the "Weight Accumulation Account Transfer Agreement"). The Seller is under no obligation to comply with a transfer request and enter into a Weight Accumulation Account Transfer Agreement. Investment metal shall not be transferred, in particular, if, on the Transfer Date, an insufficient quantity of investment metal is registered in the Buyer's Weight Accumulation Account to effect the transfer thereof.

f. La quantité de métal d'investissement enregistrée sur le Compte poids de l'Acheteur est diminuée de la quantité de métal d'investissement à céder, et la quantité de métal d'investissement enregistrée sur le Compte poids cible désigné par l'Acheteur pour la cession est augmentée de la même quantité.

The quantity of investment metal recorded in the Buyer's Weight Accumulation Account shall be reduced by the

EXEMPLE

quantity of investment metal to be transferred, and the quantity of investment metal recorded in the target Weight Accumulation Account designated by the Buyer for the transfer shall be increased by the same.

10. Pour éviter toute ambiguïté, les Parties reconnaissent que si du métal d'investissement est cédé d'un Compte poids enregistré par le Vendeur dans le cadre d'un autre contrat d'achat iiplanGold® vers le Compte poids de l'Acheteur par une procédure analogue à celle prévue à l'article V.9 du présent Contrat, la quantité de métal d'investissement enregistrée sur le Compte poids de l'Acheteur est augmentée de la quantité de métal d'investissement à céder.

    For the avoidance of doubt, the Parties acknowledge that if investment metal is transferred from a Weight Accumulation Account registered by the Seller under another iiplanGold® purchase contract to the Buyer's Weight Accumulation Account by means of procedure analogous to that laid down in Article V.9 of this Contract, the quantity of investment metal recorded in the Buyer's Weight Accumulation Account shall be increased by the quantity of the investment metal to be transferred.

11. Pour éviter toute ambiguïté, les Parties conviennent que, par le biais de paiements à partir d'un Compte poids ou de cessions conformément à l'article V.9 du Contrat, la quantité de métal d'investissement enregistrée sur le Compte poids peut être entièrement épuisée (ce qui signifie que la valeur du Compte poids peut être égale à zéro) sans que cela entraîne la résiliation du présent Contrat.

    For the avoidance of doubt, the Parties agree that, by means of payouts from a Weight Accumulation Account or transfers pursuant to Article V.9 of the Contract, the quantity of investment metal recorded in the Weight Accumulation Account may be fully exhausted (i.e. the value of the Weight Accumulation Account may be equal to zero) without thereby causing the termination of this Contract.

12. Si le Vendeur prend connaissance de manière fiable du décès de l'Acheteur, le Vendeur annulera sans délai tous les paiements du Compte poids saisis par l'Acheteur, mais pour lesquels la Date de vente n'a pas encore été fixée, ainsi que les cessions de grammes saisies par l'Acheteur, mais pour lesquelles la Date de cession n'a pas encore été fixée.

    Should the Seller reliably learn of the death of the Buyer, the Seller shall cancel, without undue delay, all payouts from the Weight Accumulation Account which were entered by the Buyer but for which the Sale Date remains pending, as well as transfers of grams which were entered by the Buyer but for which the Transfer Date remains pending.

VI. RÉSILIATION DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES | TERMINATION OF CONTRACTUAL OBLIGATION

1. Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

    This Contract shall be of indefinite duration.

2. Le présent Contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis de trois mois, à compter du premier jour du mois civil suivant la notification à l'autre Partie. L'avis de résiliation du Contrat doit être remis uniquement sous forme de papier. Aux fins du Contrat, la date de notification est définie uniquement comme le Jour ouvrable au cours duquel la notification est remise dans la sphère d'influence du destinataire avant 16 heures HNEC.

    This Contract may be terminated by either Party with three months' notice, commencing on the first day of the calendar month following service of notice on the other Party. Notice of termination of the Contract may be served solely in paper form. For the purposes of the Contract, the date of service of notice is defined solely as the Business Day on which the notice is delivered within the addressee's sphere of influence by 4 p.m. CET.

3. L'Acheteur reconnaît que le prix du métal d'investissement dépend des fluctuations des marchés financiers échappant au contrôle du Vendeur. Compte tenu de ce fait, conformément à l'article 1837(b) de la loi tchèque n° 89/2012, le Code civil, tel que modifié, l'Acheteur n'a pas le droit de se rétracter du présent Contrat, ou d'un Contrat de sous-traitance d'achat, d'un Contrat de sous-traitance de vente, ou d'un Accord de cession de Compte poids, conformément à l'article 1829 de la loi tchèque n° 89/2012, le Code civil, telle qu'amendée.

    The Buyer acknowledges that the price of investment metal depends on financial market fluctuations beyond the Seller's control. In view of this fact, pursuant to Section 1837(b) of Czech Act No 89/2012, the Civil Code, as amended, the Buyer shall not have the right to withdraw from this Contract, or a Purchase Subcontract, a Sale Subcontract, or a Weight Accumulation Account Transfer Agreement in accordance with Section 1829 of Czech Act No 89/2012, the Civil Code, as amended.

4. En cas de résiliation du Contrat, tous les paiements de l'Acheteur crédités pour le paiement de l'Augmentation initiale du prix à la date d'expiration du délai de préavis seront attribuables au Vendeur et aucune indemnisation ne sera fournie par le Vendeur.

    Upon notice of termination of the Contract, all the Buyer's payments credited towards payment of the Input Price Increase as at the date on which the notice period expires are attributable to the Seller and no compensation is provided by the

EXEMPLE

Seller.

5. Si les obligations du présent contrat sont éteintes et qu'au même moment le métal d'investissement acheté par l'Acheteur se trouve chez le Vendeur (un montant non nul de métal d'investissement est enregistré dans le Compte poids), l'Acheteur a droit à une indemnisation d'un montant calculé selon la Liste de prix de rachat en vigueur à la date d'extinction des obligations en vertu des présentes (ou, si les obligations en vertu des présentes sont éteintes en raison de la résiliation du Contrat, selon la Liste de prix de rachat en vigueur à la date de la notification à l'autre partie) en fonction de la quantité de métal d'investissement enregistrée dans le Compte poids. Lors de l'extinction des obligations en vertu des présentes, l'Acheteur doit choisir sans délai (dans le texte de la notification remise si l'Acheteur résilie le Contrat) s'il souhaite que l'indemnisation soit payée en métal d'investissement ou en espèces. Si l'Acheteur ne choisit pas le mode de paiement requis dans le délai indiqué dans la phrase précédente, l'indemnisation est payée en espèces. L'indemnisation est versée conformément à l'article V.5 ou 6 des présentes, et la Date de vente est réputée être la date à laquelle les obligations en vertu des présentes sont éteintes.

   If the obligations hereunder are extinguished and at the same time investment metal purchased by the Buyer is at the Seller (a non-zero amount of investment metal is recorded in the Weight Accumulation Account), the Buyer shall be entitled to compensation in an amount calculated according to the Buyback Price List valid as at the date of extinguishment of the obligations hereunder (or, if the obligations hereunder are extinguished due to termination of the Contract, according to the Buyback Price List valid as at the date of service of notice on the other party) based on the quantity of investment metal recorded in the Weight Accumulation Account. Upon extinguishment of the obligations hereunder, the Buyer shall choose without undue delay (in the text of the served notice if the Buyer is terminating the Contract) whether the Buyer requires the compensation to be paid out in investment metal or in cash. Should the Buyer fail to select the required payout method within the time limit set out in the preceding sentence, the compensation shall be paid out in cash. Compensation shall be paid in accordance with Article V.5 or 6 hereof, and the Sale Date shall be deemed to be the date on which the obligations hereunder are extinguished.

6. La résiliation de la relation contractuelle sera confirmée sur le Compte client et/ou à l'adresse e-mail de l'Acheteur.

   Termination of the contractual relationship shall be confirmed to the Buyer's Customer Account and/or email address.

VII. RÉCLAMATIONS | CLAIMS

1. Les droits découlant de l'exécution défectueuse et la responsabilité du Vendeur pour les défauts sont régis par les dispositions pertinentes de la loi tchèque n° 89/2012, le Code civil, tel qu'amendé, y compris, mais sans s'y limiter, les articles 2099 à 2112 et les articles 2165 à 2174 de cette loi. L'Acheteur doit soumettre une réclamation par écrit à l'adresse de service du Vendeur, par téléphone ou par e-mail à l'adresse e-mail du Vendeur, en mentionnant le numéro de Contrat original et une description des défauts constatés. Le Vendeur enverra à l'Acheteur une confirmation de la réception de la réclamation sur le compte client et/ou à l'adresse e-mail de l'Acheteur. Le Vendeur prend une décision sur la réclamation dans un délai de trois Jours ouvrables suivant sa réception et notifie la décision à l'Acheteur sur son Compte client et/ou à son adresse e-mail, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec l'Acheteur. Une réclamation légitime est réglée sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 30 jours civils à compter de la date à laquelle l'Objet de l'achat réclamé est livré à l'adresse du Vendeur.

   Rights arising from defective performance and the Seller's liability for defects are governed by the relevant provisions of Czech Act No 89/2012, the Civil Code, as amended, including, without limitation, Sections 2099 to 2112 and Sections 2165 to 2174 thereof. The Buyer shall submit a claim in writing to the Seller's address for service, by telephone, or by email to the Seller's email address, citing the original Contract number and a description of the defects found. The Seller shall send the Buyer confirmation of receipt of the claim to the Buyer's Customer Account and/or email address. The Seller shall make a decision on the claim within three Business Days of receipt thereof and shall notify the Buyer of the decision at the Buyer's Customer Account and/or email address, unless otherwise agreed with the Buyer. A legitimate claim shall be settled without undue delay, and in any event no later than 30 calendar days from the date on which the claimed Subject of Purchase is delivered to the Seller's address.

EXEMPLE

VIII. ENREGISTREMENT DES DONNÉES, PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL | RECORDING OF DATA, PERSONAL DATA PROTECTION

1. Le Vendeur traite les données à caractère personnel de l'Acheteur notamment aux fins de l'exécution du contrat. Pour obtenir de plus amples informations concernant la manière dont le Vendeur traite ces données à caractère personnel, veuillez consulter la Déclaration juridique disponible sur le site Web du Vendeur (à https://ibis.ibisingold.com/Files/pdf/FR/Legal). Le Vendeur a le droit de modifier unilatéralement la Déclaration juridique à tout moment et notifiera cette modification à l'Acheteur.

   The Seller shall process the personal data of the Buyer in particular for the purposes of contractual performance hereunder. Further information on how the Seller processes such personal data can be found in the Legal Statement available on the Seller's Website (at https://ibis.ibisingold.com/Files/pdf/FR/Legal). The Seller shall be entitled to unilaterally change the Legal Statement at any time and shall notify the Buyer of such change.

2. Conformément à l'Article 6(1)(a) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques en matière de traitement des données à caractère personnel et sur le libre mouvement desdites données, et abrogeant la Directive 95/46/EC, l'Acheteur consent au traitement de la photographie et de la vidéo selfie de l'Acheteur à des fins d'identification au titre de la Loi AML via un service numérique opéré par un tiers (à savoir, à la date de conclusion du présent Contrat, le service Amazon Rekognition fourni par Amazon Web Services, Inc.). L'Acheteur peut retirer son consentement au traitement des données à caractère personnel dans cet objectif à tout moment, en envoyant un message à l'adresse e-mail de contact, en appelant le numéro du service clients ou via le Compte client. L'Acheteur reconnaît que cette identification peut être nécessaire pour que le Vendeur se conforme aux obligations au titre de la Loi AML, et que le refus ou le retrait de consentement peut entraîner la résiliation de la présente relation contractuelle par avis écrit de résiliation signifié par le Vendeur. Les données à caractère personnel de l'Acheteur seront traitées et conservées jusqu'au retrait du consentement, à moins qu'il n'existe une autre base légale pour ledit traitement, dans quel cas les données seront traitées et conservées pendant toute la durée des obligations au titre du Contrat et pendant une période supplémentaire de dix ans à compter de la cessation de toutes les obligations en vertu des présentes entre l'Acheteur et le Vendeur.

   Pursuant to Article 6(1)(a) of Regulation (EU) 2016/679 of the European Parliament and of the Council of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data, and repealing Directive 95/46/EC, the Buyer consents to the processing of the Buyer's photograph and selfie video for purposes of identification under the AML Act through a digital service operated by a third party (i.e. as at the date of conclusion of the present Contract, the Amazon Rekognition service provided by Amazon Web Services, Inc.). The Buyer may withdraw such consent to the processing of personal data for this purpose at any time via the contact email address, the customer service line, or the Customer Account. The Buyer acknowledges that such identification may be necessary for the Seller to comply with obligations under the AML Act, and that refusal to give consent or the withdrawal of consent may lead to termination of the contractual relationship hereunder by written notice of termination served by the Seller. The Buyer's personal data shall be processed and retained until the withdrawal of consent, unless another legal basis exists for such processing, in which case it shall be processed and retained for the duration of the obligations under the Contract and for a further ten years following the cessation of all obligations hereunder between the Buyer and the Seller.

IX. RACHAT DE L'OBJET DE L'ACHAT | BUYBACK OF THE SUBJECT OF PURCHASE

1. Le Vendeur rachète toutes les unités de l'Objet de l'achat et des autres Produits (livrés en métal d'investissement en cas de paiement du Compte poids) vendus par le Vendeur en vertu du Contrat à un prix (le « Prix de rachat ») déterminé de la manière fixée conformément à la Liste de prix de rachat valable pour la date à laquelle l'Objet de l'achat et/ou le Produit à racheter sont livrés au Vendeur (la « Date de rachat »). Le Prix de rachat est publié dans la Liste de prix de rachat du lundi au vendredi après 18 heures HNEC. Dès sa publication, il prend effet immédiatement et reste valable pour le jour suivant et, le cas échéant, pour les autres jours où le Prix de rachat n'est pas publié dans la Liste de prix de rachat en vertu de la première partie de la présente phrase. La Liste de prix de rachat ne constitue pas une offre visant à conclure un contrat, mais seulement une invitation à soumettre des offres en vue de conclure un contrat.

   The Seller will buy back all units of the Subject of Purchase and other Products (delivered in investment metal in the event of payout from the Weight Accumulation Account) sold by the Seller under the Contract at a price (the "Buyback Price") determined in the manner set in accordance with the Buyback Price List valid for the date on which the Subject of Purchase and/or the Product to be bought back are delivered to the Seller (the "Buyback Date"). The Buyback Price is published in the Buyback Price List from Monday to Friday after 6 p.m. CET; upon publication, it takes effect immediately and remains valid for the following day and, if applicable, for other days when the Buyback Price is not published in the Buyback Price List pursuant to the first part of this sentence. The Buyback Price List is not an offer to enter into a contract, but only an invitation to submit offers to enter into a contract.

EXEMPLE

a. En cas de rachat de l'Objet de l'achat après qu'au moins 60 mois se sont écoulés entre la livraison à l'Acheteur et la Date de rachat, le Prix de rachat est composé des éléments suivants : (i) le Prix de rachat du métal ; (ii) la Prime de rachat IBIS ; et (iii) la Prime de rachat iiplanGold®. La Prime de rachat iiplanGold® par unité de l'Objet de l'achat est indiquée dans la Liste des prix de rachat.

In the event of the buyback of the Subject of Purchase after at least 60 months have elapsed between delivery to the Buyer and the Buyback Date, the Buyback Price shall consist of: (i) the Metal Buyback Price; (ii) the IBIS Buyback Premium; and (iii) the iiplanGold® Buyback Premium. The iiplanGold® Buyback Premium per unit of the Subject of Purchase shall be stated in the Buyback Price List.

b. En cas de rachat de l'Objet de l'achat avant qu'au moins 60 mois se soient écoulés entre la livraison à l'Acheteur et la Date de rachat, le Prix de rachat se compose uniquement du Prix de rachat du métal.

In the event of the buyback of the Subject of Purchase in a situation where at least 60 months have yet to elapse between delivery to the Buyer and the Buyback Date, the Buyback Price shall consist solely of the Metal Buyback Price.

c. Lorsqu'un autre Produit est racheté, le Prix de rachat est composé des éléments suivants : (i) le Prix de rachat du métal ; et (ii) la Prime de rachat IBIS.

Where another Product is bought back, the Buyback Price shall consist of: (i) the Metal Buyback Price; and (ii) the IBIS Buyback Premium.

2. L'Acheteur soumet au Vendeur une proposition de contrat de rachat de l'Objet de l'achat ou du Produit : (i) par l'intermédiaire du Compte client en remplissant le formulaire correspondant et en le signant électroniquement conformément à l'article III.3 des présentes ; (ii) en envoyant une copie d'une proposition écrite signée à la main, libellée conformément au formulaire du Compte client, à l'adresse e-mail du Vendeur ; ou (iii) en envoyant une proposition écrite signée à la main sur papier, libellée conformément au formulaire du Compte client, à l'adresse du Vendeur. L'objet d'une proposition de contrat de rachat, qui est irrévocable, est la vente de l'Objet de l'achat indiqué, ou Produit, au Prix de rachat à condition que le Prix de rachat du métal à la Date de rachat ne soit pas inférieur de plus de 10 % à celui de la date à laquelle l'Acheteur a proposé au Vendeur de conclure un contrat de rachat (ci-après dénommé le « Prix minimum du métal »). Le Vendeur accepte cette proposition de conclure un contrat en effectuant un paiement sans numéraire du Prix de rachat (moins les frais de transaction liés à l'envoi du paiement conformément à la Liste de frais et de services en vigueur). Le Vendeur acceptera la proposition de conclusion d'un contrat par un paiement autre qu'en espèces du Prix de rachat. Le Vendeur rejettera une proposition de conclusion du Contrat dans les cas où le Vendeur est obligé de refuser l'exécution d'une transaction au titre de la Loi AML ou d'une autre législation.

The Buyer shall submit to the Seller a proposal to enter into a contract for the buyback of the Subject of Purchase or Product: (i) through the Customer Account by filling in the relevant form and signing it electronically in accordance with Article III.3 hereof; (ii) by sending a copy of a hand-signed written proposal worded as per the form in the Customer Account to the Seller's email address; or (iii) by sending a hand-signed written proposal on paper, worded as per the form in the Customer Account, to the Seller's address. The subject of a proposal to enter into a buyback contract, which is irrevocable, shall be the sale of the specified Subject of Purchase, or Product, at the Buyback Price on condition that the metal buyback price on the Buyback Date is not more than 10% lower than on the date on which the Buyer made the proposal to the Seller to enter into a buyback contract (hereinafter referred to as the "Minimum Metal Price"). The Seller accepts such a proposal to enter into a contract by making cashless payment of the Buyback Price (less any transaction fees associated with the dispatch of payment as per the valid Fee and Service Price List). The Seller shall accept such a proposal to enter into a contract by non-cash payment of the Buyback Price. The Seller shall reject a proposal to enter into the Contract in cases where the Seller is required to refuse to carry out a transaction under the AML Act or other legislation.

3. Si le Prix de rachat du métal est inférieur au Prix minimum du métal, l'Acheteur a le droit de faire une nouvelle offre ou, à la demande de l'Acheteur, le Vendeur renverra l'Objet de l'achat reçu, ou le Produit, à l'adresse de l'Acheteur aux frais de ce dernier (frais postaux, d'emballage et d'assurance conformément à la Liste de frais et de services en vigueur).

If the Metal Buyback Price is lower than the Minimum Metal Price, the Buyer shall be entitled to make a new offer or, further to the Buyer's request, the Seller shall send the received Subject of Purchase, or Product, back to the Buyer's address at the Buyer's expense (postage, packing, and insurance as per the valid Fee and Service Price List).

4. Le Vendeur effectue une inspection physique de l'authenticité, de la pureté et de l'intégrité générale de l'Objet de l'achat ou du Produit, y compris le certificat et tous les accessoires fournis. En cas de livraison d'un Objet de l'achat ou d'un Produit endommagé ou incomplet, ou d'accessoires endommagés ou incomplets de l'Objet de l'achat ou du Produit, le Vendeur a le droit de fixer un Prix de rachat inférieur ou de refuser le rachat et de renvoyer l'Objet de l'achat ou le Produit à l'adresse de l'Acheteur, aux frais de ce dernier (frais postaux, d'emballage et d'assurance conformément à la Liste de frais et de services en vigueur). Si le Vendeur fixe un Prix de rachat inférieur, le Vendeur envoie à l'Acheteur une proposition de contrat de rachat au Compte client et/ou à l'adresse e-mail indiquée dans l'en-tête du contrat de rachat ; l'Acheteur confirme cette proposition par un e-mail envoyé au Vendeur à partir de l'adresse e-mail indiquée dans le contrat de rachat. Si l'Acheteur ne confirme pas une proposition de contrat de rachat dans un délai raisonnable fixé par le Vendeur, indiqué dans la proposition, le Vendeur renverra l'Objet de l'achat, ou le Produit, aux frais de l'Acheteur (frais postaux, d'emballage et d'assurance conformément à la Liste de frais et de services en vigueur) à l'adresse de l'Acheteur.

EXEMPLE

The Seller shall conduct a physical inspection of the authenticity, fineness and general integrity of the Subject of Purchase, or the Product, including the certificate and any and all accessories supplied. In the event of delivery of a damaged or incomplete Subject of Purchase, or Product, or damaged or incomplete accessories of the Subject of Purchase, or Product, the Seller shall have the right to set a lower Buyback Price or to refuse the buyback and return the Subject of Purchase, or Product, to the Buyer's address at the Buyer's expense (postage, packing, and insurance as per the valid Fee and Service Price List). Should the Seller set a lower Buyback Price, the Seller shall send the Buyer a proposal to enter into a buyback contract to the Customer Account and/or email address specified in the heading of the buyback contract; the Buyer shall confirm such proposal by email sent to the Seller from the email address specified in the buyback contract. Should the Buyer fail to confirm a proposal to enter into a buyback contract within a reasonable time limit set by the Seller, which shall be specified in the proposal, the Seller shall return the Subject of Purchase, or Product, at the Buyer's expense (postage, packing, and insurance as per the valid Fee and Service Price List) to the Buyer's address.

X. DISPOSITIONS FINALES | FINAL PROVISIONS

1. Le présent Contrat est transmis à tout ayant droit de l'Acheteur. Le Contrat ou un Contrat de sous-traitance peut être cédé à une autre entité et les obligations découlant du Contrat peuvent être assumées par une autre entité sur la base d'un Contrat de Cession de droits et de reprise en charge d'obligations. En cas de décès de l'Acheteur, le Vendeur a le droit et l'obligation d'informer l'autorité chargée de la procédure de succession de l'état de la relation d'affaires avec l'Acheteur à la date du décès ; le règlement sera ensuite effectué avec l'héritier légitime après qu'une décision définitive sur la succession aura été soumise au Vendeur.

   This Contract shall pass to any successor in title of the Buyer. The Contract or a Subcontract may be assigned to another entity and the obligations arising from the Contract may be assumed by another entity on the basis of a Contract on the Assignment of Rights and Assumption of Obligations. Should the Buyer die, the Seller shall be entitled and obliged to notify the authority conducting the inheritance proceedings of the status of the business relationship with the Buyer as at the date of death; settlement shall then be made with the rightful heir after a final decision on inheritance has been submitted to the Seller.

2. Les adresses indiquées ci-dessus dans l'en-tête sont utilisées pour la notification. Lorsque les Parties en conviennent, les documents peuvent être livrés aux adresses e-mail indiquées dans l'en-tête ci-dessus ou, dans le cas de l'Acheteur, sur le Compte client de l'Acheteur.

   The addresses listed above in the heading shall be used for service. Where hereby agreed between the Parties, documents may be delivered to the email addresses listed above in the heading or, in the Buyer's case, to the Buyer's Customer Account.

3. Sauf si le Contrat contient expressément d'autres dispositions, la relation juridique entre les Parties est régie par le droit applicable en Tchéquie, y compris, mais sans s'y limiter, la loi tchèque n° 89/2012, le Code civil, tel qu'amendé.

   Except where the Contract expressly contains other provisions, the legal relationship between the Parties shall be governed by the applicable law of the Czech Republic, including, but not limited to, Act No 89/2012, the Civil Code, as amended.

4. Les Parties reconnaissent qu'elles ont lu le Contrat et qu'elles en acceptent le contenu, et qu'il a été établi conformément à leur volonté réelle et sincère, de manière claire et définitive, et non sous la contrainte, dans des conditions manifestement désavantageuses. Si l'Acheteur est marié ou en partenariat civil, l'Acheteur déclare que son conjoint ou partenaire civil accepte le présent Contrat.

   The Parties acknowledge that they have read the Contract and agree to its contents, and that it has been drawn up in accordance with their true and genuine will, clearly and definitely, and not under duress on manifestly disadvantageous terms. If the Buyer is married or in a civil partnership, the Buyer declares that their spouse or civil partner agrees to this Contract.

5. En acceptant la proposition de conclure le Contrat, l'Acheteur confirme qu'il a pris connaissance, suffisamment à l'avance, des Informations fournies aux parties intéressées avant la conclusion d'un Contrat d'achat iiplanGold® (ci-après dénommées les « Informations »), qui ont été reçues avec cette proposition du Contrat, qu'il comprend les Informations fournies, et que le Vendeur a dûment répondu à toutes les questions concernant les Informations.

   By accepting the proposal to enter into the Contract, the Buyer confirms that the Buyer, sufficiently in advance, has become acquainted with the Information provided to interested parties prior to the conclusion of an iiplanGold® Purchase Contract (hereinafter referred to as the "Information"), which was received together with this draft Contract, understands the Information provided, and any questions regarding the Information have been duly answered by the Seller.

6. Si le présent Contrat est établi en deux langues, les Parties conviennent qu'en cas d'incohérence entre les différentes

EXEMPLE

versions linguistiques du Contrat, la version tchèque prévaut. Si le contrat n'a pas été établi en tchèque, la version anglaise prévaut.

If this Contract is bilingual, the Parties agree that, in the event of any inconsistency between the different language versions of the Contract, the Czech version hereof shall prevail; if the Contract has not been drawn up in Czech, the English version shall prevail.

XI. MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES LITIGES | ALTERNATIVE DISPUTE RESOLUTION

1. En tant que consommateur, l'Acheteur a droit à un règlement extrajudiciaire d'un litige de consommation. L'entité responsable de ce règlement alternatif des litiges de consommation est l'Autorité tchèque d'inspection du commerce (www.coi.cz). L'Acheteur n'a le droit de recourir à un mode alternatif de règlement des litiges que s'il n'a pu résoudre le litige directement avec le Vendeur. L'Acheteur doit prouver ce fait à l'Autorité tchèque d'inspection du commerce. L'Acheteur a le droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité tchèque d'inspection du commerce dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle il a exercé le droit en question pour la première fois, c'est-à-dire l'objet du litige, auprès du Vendeur. Les modes alternatifs de règlement des litiges de consommation sont gratuits. Le mode alternatif de règlement des litiges ne comporte pas de délai de prescription. La procédure décrite ci-dessus ne porte pas atteinte au droit de l'Acheteur d'intenter une action en justice. Un tribunal compétent en vertu des lois de la Tchéquie est compétent pour arbitrer les litiges découlant du Contrat conclu.

   As a consumer, the Buyer has the right to an out-of-court settlement of a consumer dispute. The entity responsible for such alternative dispute resolution for consumer disputes is the Czech Trade Inspection Authority (www.coi.cz). The Buyer shall be entitled to initiate alternative dispute resolution only after failing to resolve the dispute directly with the Seller. The Buyer must prove this fact to the Czech Trade Inspection Authority. The Buyer shall be entitled to file a claim with the Czech Trade Inspection Authority no later than one year from the date on which the Buyer first exercised the right in question, i.e. the subject of the dispute, with the Seller. There is no charge for alternative dispute resolution for consumer disputes. Upon commencement of alternative dispute resolution, there is no statute of limitations. The above procedure shall be without prejudice to the Buyer's right to take a claim to court. A court of competent jurisdiction pursuant to the laws of the Czech Republic shall have jurisdiction to arbitrate on disputes arising out of the concluded Contract.

XII. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DU CONTRAT ET MODIFICATIONS DU CONTRAT | ACCEPTANCE OF THE DRAFT CONTRACT AND AMENDMENTS TO THE CONTRACT

1. Le Contrat préliminaire est envoyé à l'Acheteur au format pdf sur le Compte client de l'Acheteur et/ou à son adresse e-mail indiquée dans l'en-tête du Contrat. Après avoir reçu le Contrat préliminaire et en avoir pris connaissance, l'Acheteur, s'il est intéressé par la conclusion du Contrat, doit effectuer un virement d'au moins 4,00 EUR sur le compte du Vendeur indiqué dans le présent Contrat ou sur le site Web du Vendeur. Ce paiement constitue l'offre irrévocable de l'Acheteur de conclure le Contrat conformément au contrat préliminaire qu'il a reçu. Le paiement sera effectué depuis le compte détenu par l'Acheteur tel que spécifié dans l'en-tête du Contrat, aura un symbole variable identique au numéro du Contrat et, s'il y a lieu, sera accompagné du message pour le destinataire « AML, IBIS InGold » (ci-après dénommé le « Paiement de confirmation »).

   The draft Contract shall be sent to the Buyer in pdf format to the Buyer's Customer Account and/or email address specified in the heading of the Contract. After receiving and reviewing the draft Contract, the Buyer, if interested in entering into the Contract, shall make a non-cash payment of at least 4,00 EUR to the Seller's account stated in the footer of the present Contract or on the Seller's Website. Such payment shall constitute the Buyer's irrevocable offer to enter into the Contract in accordance with the draft received. The payment shall be made from the Buyer-held account specified in the header of the Contract, have a variable symbol identical to the number of the Contract and, where appropriate, be accompanied by the message for the recipient "AML, IBIS InGold" (hereinafter referred to as the "Confirmation Payment").

2. Si le Vendeur reçoit un Paiement de confirmation, mais sans le symbole variable correspondant, ou avec un symbole variable incorrect, le Vendeur en informe l'Acheteur en envoyant un message au Compte client et/ou à l'adresse électronique de l'Acheteur. L'Acheteur dispose alors d'un délai de sept Jours ouvrables pour identifier subséquemment le Paiement de confirmation à partir de l'adresse électronique indiquée dans l'en-tête du Contrat, en précisant dans ce courrier électronique : (i) la date de paiement ; (ii) le montant du paiement ; (iii) le numéro de compte ; (iv) le nom du titulaire du compte ; et (v) le symbole variable correct ; et (vi) le message pour le destinataire « AML, IBIS InGold ». Au plus tard 15 Jours ouvrables après que le Paiement de confirmation a été crédité, et que toutes les données et les documents requis pour l'identification et/ou la vérification au titre de la Loi AML ont été soumis, le Vendeur confirmera, par l'envoi d'un message au Compte client de l'Acheteur ou à son adresse électronique, que le Contrat a bien été conclu. Le

EXEMPLE

Contrat est conclu au moment où l'Acheteur reçoit un message de confirmation du Vendeur via le Compte client et/ou à l'adresse e-mail de l'Acheteur. Pour éviter toute ambiguïté, il est entendu que le Vendeur peut confirmer la conclusion du Contrat même si le Vendeur reçoit un e-mail de l'Acheteur identifiant de manière suffisante le Paiement de confirmation de la manière susmentionnée après l'expiration du délai requis.

Should the Seller receive a Confirmation Payment, but absent the corresponding variable symbol, or with an incorrect variable symbol, the Seller shall notify the Buyer of such fact by sending a message to the Buyer's Customer Account and/or email address. The Buyer shall then have a time limit of seven Business Days to subsequently identify the Confirmation Payment from the email address provided in the header of the Contract, stating in that email: (i) the date of payment; (ii) the amount of the payment; (iii) the account number; (iv) the name of the account holder; (v) the correct variable symbol; and (vi) the message for the recipient "AML, IBIS InGold". No later than 15 Business Days after the Confirmation Payment has been credited, together with all data, and the documents required for identification and/or verification under the AML Act have been submitted, the Seller shall confirm, by sending a message to the Buyer's Customer Account and/or email address, that the Contract has been concluded. The Contract shall be concluded at the moment the Buyer receives a confirmation message from the Seller via the Buyer's Customer Account and/or email address. For the avoidance of doubt, it is understood that the Seller may confirm the conclusion of the Contract even if the Seller receives an email from the Buyer sufficiently identifying the Confirmation Payment in the aforesaid manner after the required time limit has elapsed.

3. L'Acheteur fournira au Vendeur des documents relatifs à la Loi AML (une copie d'un document d'identité, un document attestant que le compte depuis lequel l'Acheteur a effectué le Paiement de confirmation existe bien et est au nom de l'Acheteur, et tout autre document prévu par la Loi AML ou demandé par le Vendeur à l'Acheteur). L'Acheteur doit charger ces documents via l'application mobile ou l'interface Web sur le Compte client, ou, avec le consentement du Vendeur, les envoyer à l'adresse e-mail du Vendeur. Le Vendeur identifiera l'Acheteur et/ou vérifiera son identité sur la base de ces documents conformément à la Loi AML.

   The Buyer shall provide the Seller with documents pursuant to the AML Act (a copy of an identity document, a document evidencing that the account from which the Buyer made the Confirmation Payment exists and is held in the Buyer's name, and any further documents prescribed by the AML Act or requested of the Buyer by the Seller). The Buyer shall upload such documents via the mobile application or the web interface to the Customer Account, or, with the Seller's consent, send them to the Seller's email address. The Seller shall identify and/or verify the Buyer on the basis of such documents in accordance with the AML Act.

4. Le paiement de confirmation (moins les frais bancaires liés à la réception du paiement) sera utilisé pour couvrir l'Augmentation initiale du prix et/ou l'achat de métal d'investissement selon un ratio basé sur le type de contrat.

   The confirmation payment (less any bank charges associated with the receipt of payment) will be used to cover the Input Price Increase and/or the purchase of investment metal at a ratio based on the type of contract.

5. L'acceptation d'une offre de conclure le Contrat accompagnée d'un avenant ou d'une dérogation est exclue par avance, sauf s'il s'agit d'un avenant dont la proposition écrite de conclure le Contrat est envoyée à l'Acheteur par le Vendeur via le Compte client de l'Acheteur et/ou l'adresse e-mail indiquée dans l'en-tête des présentes en même temps que le Contrat, auquel cas, le Contrat est conclu selon les conditions générales susmentionnées dans la formulation de l'avenant.

   Acceptance of an offer to enter into the Contract accompanied by an addendum or deviation shall be precluded in advance, unless this is an addendum, the written proposal to enter into which is sent to the Buyer by the Seller via the Buyer's Customer Account and/or email address specified in the heading hereof together with the Contract, in which case the Contract shall be concluded under the above terms and conditions in the wording of the addendum.

6. Les modifications du Contrat peuvent être effectuées, dans chaque cas, par des avenants écrits sur papier et/ou en remplissant le formulaire correspondant dans le Compte client, signé électroniquement conformément à l'article III.3 des présentes. Si l'objet d'une modification du Contrat est un changement de numéro de téléphone de l'Acheteur, l'avenant est conclu sous forme écrite sur papier.

   Changes to the Contract may be made, in each case, by written addenda in paper form and/or by filling in the relevant form in the Customer Account, which shall be electronically signed in accordance with Article III.3 hereof. If the subject of an amendment to the Contract is a change in the Buyer's telephone number, the addendum shall be concluded in a written form on paper.

7. Le Vendeur a le droit, et dans certains cas l'obligation, d'identifier, de contrôler et de vérifier l'Acheteur, inter alia, au regard de la solvabilité de l'Acheteur, des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (y compris, le cas échéant, une identification et des contrôles plus poussés de l'Acheteur) et de la mise en œuvre de sanctions internationales ou nationales et de mesures de lutte contre la fraude et les opérations déloyales ou spéculatives. Dans le cadre de cette identification, de ces contrôles et de cette vérification, le Vendeur peut, à sa discrétion, demander à l'Acheteur de fournir des informations et/ou des documents supplémentaires. Si l'Acheteur ne fournit pas au Vendeur les informations ou documents demandés dans un délai raisonnable, ou si les doutes du Vendeur sur les faits examinés ou vérifiés persistent même après la transmission de ces informations ou documents, le Vendeur peut : (i) résilier le Contrat sans autre préavis ; ou (ii) refuser de traiter un paiement ou une autre exécution par ou au profit de l'Acheteur. Cette disposition ne porte pas atteinte aux droits et obligations du Vendeur en vertu des dispositions légales impératives. Dans

EXEMPLE

les cas où l'Acheteur est identifié aux moyens d'un paiement de vérification au titre de la Loi AML, l'Acheteur entreprend de satisfaire à toutes les obligations découlant de cette Loi et d'apporter au Vendeur toute la coopération nécessaire à cette fin.

The Seller shall have the right, and in certain cases the obligation, to identify, check and verify the Buyer, inter alia, with respect to the Buyer's creditworthiness, measures to counter money laundering and terrorist financing (including, where applicable, intensified identification and checks of the Buyer), and the implementation of international or national sanctions and measures to counter fraud and unfair or speculative trading. As part of such identification, checks and verification, the Seller, at the Seller's own discretion, may require the Buyer to provide additional information and/or documents. Should the Buyer fail to provide the requested information or documents to the Seller within a reasonable period of time, or should the Seller's doubts about the facts under review or verification persist even after the provision of such information or documents, the Seller may: (i) terminate the Contract without further notice; or (ii) refuse to process a payout or other performance by or for the benefit of the Buyer. This shall be without prejudice to the Seller's rights and obligations under mandatory provisions of law. Where the Buyer is identified by means of a verification payment under the AML Act, the Buyer undertakes to fulfil all obligations arising from that Act and to provide the Seller with the cooperation necessary for that purpose.

Praha, 28.11.2026

Libor Kochrda
Président du Conseil d'Administration
Chairman of the Board of Directors
IBIS InGold®, a.s.

EXEMPLE